2016

Rapport d'activités

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Ecole intercommunale
Musique
Communauté de communes de Petite C

Le mot du président

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités 2016 de notre Communauté de communes. Vous y retrouverez les chiffres clés de nos services et les projets à venir.

La CCPC c'est 203,59 km2 de superficie totale, 26 447 habitants, 80 entreprises implantées dans nos Zones d'Activités, c'est enfin 5 communes membres : Aimargues, Aubord, Beauvoisin, le Cailar et Vauvert.

La Communauté de communes de Petite Camargue s'est engagée dans une démarche de développement territorial. Nous avons souhaité inscrire fortement la CCPC dans un projet ambitieux, mobilisant les acteurs du territoire au service de ses habitants, dans le respect de son environnement et de ses cultures afin d'accroître son attractivité.

Notre projet de territoire, est une démarche destinée à mettre en évidence les points forts et aussi les faiblesses de notre territoire pour y apporter des réponses adaptées et envisager ainsi avec sérénité son développement tout en affirmant sa place dans le paysage territorial entre les deux grandes agglomérations que sont Nîmes et Montpellier.

En 2017 nous avons travaillé à l'élaboration d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) avec les communautés de communes voisines de Terre de Camargue, de Rhôny-Vistre-Vidourle, du Pays de Sommières. Le Pays de Lunel restera toujours partenaire. Ce projet verra le jour en 2018.

Le Schéma de mutualisation des services, obligation législative, à laquelle doit répondre la Communauté de communes et dont l'objectif est d'optimiser les moyens (humains et matériels) par une mise en commun de services entre les communes et l'intercommunalité. Cet outil, dont la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) fixe le calendrier de réalisation permettra au « bloc local » (communes et Communauté de communes) d'améliorer, à moyens constants, l'efficacité du service public et de générer des économies d'échelle.

Il sera d'autant plus nécessaire pour limiter l'impact des importantes pertes de dotations de l'Etat que subissent les communes et la Communauté de communes soit 1M€ par an pour notre Communauté de communes.
Enfin, notre Communauté de communes verra ses compétences renforcées par la loi NOTRe notamment en matière économique, de politique locale du commerce, de tourisme, de l'habitat, de l'environnement, ainsi que dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette dynamique doit être regardée comme porteuse d'espoir pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

Bien cordialement,

Jean-Paul FRANC
Président de la Communauté
de communes de Petite Camargue
Maire d'Aimargues

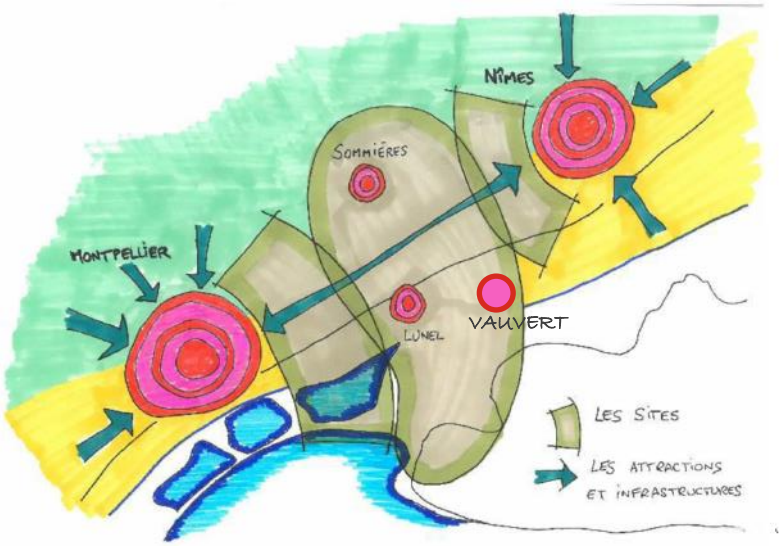

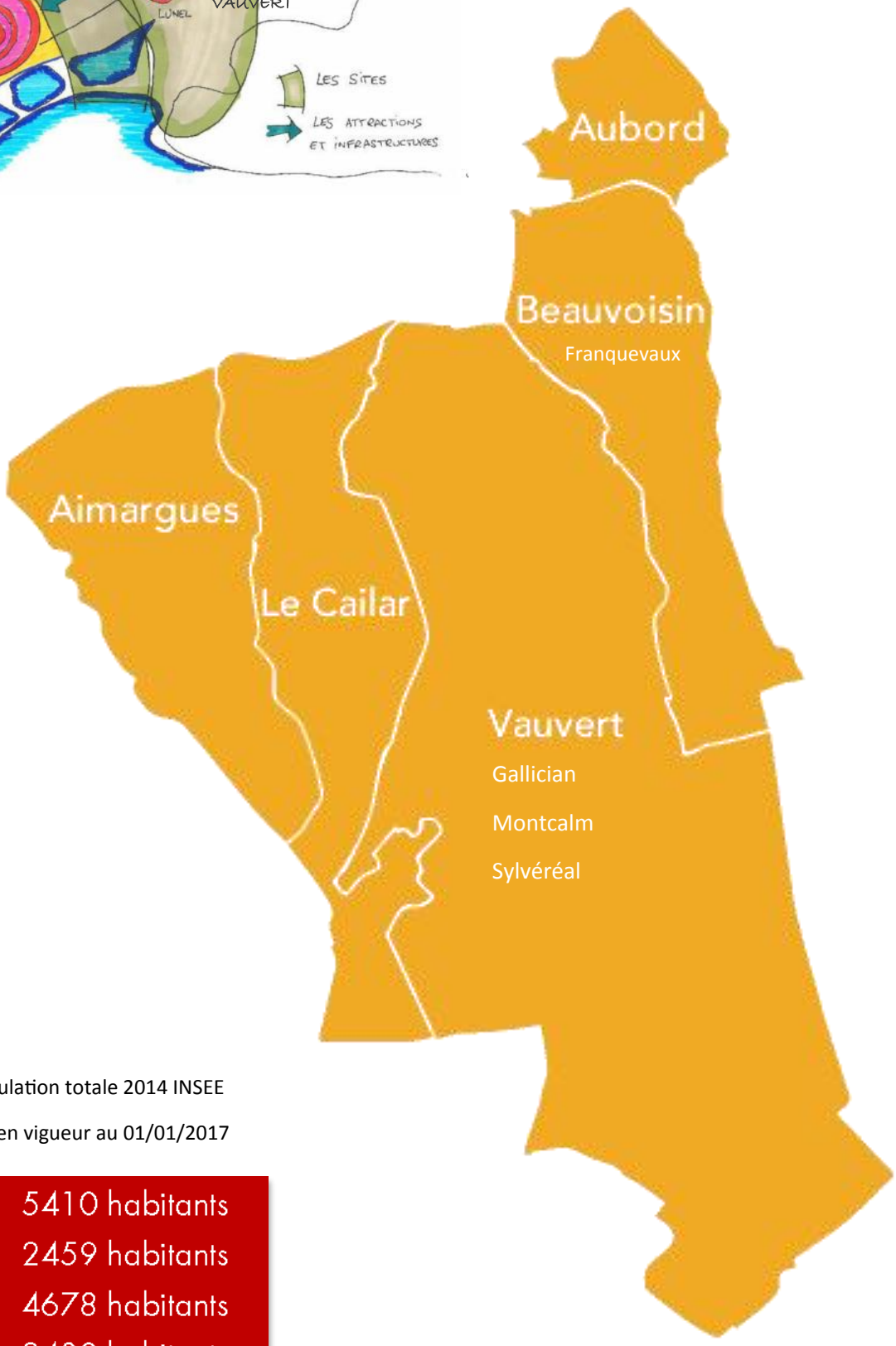

Recensement population totale 2014 INSEE

population légale en vigueur au 01/01/2017

Aimargues	5410 habitants
Aubord	2459 habitants
Beauvoisin	4678 habitants
le Cailar	2430 habitants
Vauvert	11 470 habitants

STATUTS

Les dates de révision des statuts antérieures :

Arrêtés préfectoraux N°2003-178-18 du 27/06/2003, N°2005-24-1 Bis du 24/01/2005, N°2005-269-3 du 26/09/2005, N°2006-328-4 du 24/11/2006, N°2010-204-5 du 23/07/2010, N°2013-276-0017 du 03/10/2013, N°2015-07-07-B1-002 du 07/07/2015

TITRE I : CONSTITUTION

Article 1 : Composition

La Communauté de Communes de Petite Camargue est composée de cinq communes : AIMARGUES, AUBORD, BEAUVOISIN, LE CAILAR ET VAUVERT.

Article 2 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Vauvert (30600), 145 Avenue de la Condamine.

TITRE II : COMPÉTENCES

Conformément aux articles L.5210-1 et L.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'objet de la Communauté de Communes repose sur la libre volonté des communes d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace au sein de l'espace de solidarité prédéfini.

Les communes de Petite Camargue, en complément des dispositions légales, considèrent que, outre la solidarité, la dynamique du développement et de l'aménagement du territoire sont les facteurs clefs d'un pacte statutaire vivant, gage d'une coopération intercommunale optimale et réussie.

Aussi les communes de Petite Camargue souhaitent que le projet commun de développement et d'aménagement, formalisé à travers l'exercice des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté vise à favoriser et à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire communautaire.

Le rôle de la Communauté, dans cet espace de coopération consiste à initier, conduire, faciliter les schémas et études prospectives, être garant de la cohérence et de l'équilibre dans l'exercice des compétences, qu'elles soient pleinement transférées à la Communauté de communes ou soumises à partage entre la communauté et les communes membres conformément à la définition de l'intérêt communautaire et notamment dans tout ce qui relève de l'aménagement du territoire tout en préservant les identités de ses composantes et la vie locale de proximité.

La Communauté de Communes exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes, au sens des articles L.5211-17 et L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales :

Article 3 : Compétences obligatoires (article L. 5214-16 du CGCT)

Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Développement économique

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Article 4 : Compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT)

La Communauté de Communes exerce par ailleurs, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Politique du logement et du cadre de vie ;

Création, aménagement et entretien de la voirie ;

- Lorsque la Communauté de Communes exerce la compétence " Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le Conseil de la Communauté de Communes statuant dans les conditions prévues au IV de l'article L.5214-16 du CGCT peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs.

Article 5 : Compétences facultatives (article L.5211-17 du CGCT)

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou sociaux d'intérêt communautaire à créer ;

Sont d'intérêt communautaire :

- l'Ecole Intercommunale de Musique de Petite Camargue ;
- les équipements sportifs suivants : piscine et parcours de santé à créer ;

- les équipements ou services sociaux ou médicaux, à créer, soumis à autorisation au sens du code de l'action sociale et de la famille (Article 313-1).

Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions

Sont concernées les manifestations exerçant une action sur l'ensemble des communes membres de la Communauté ;

Gestion de la restauration scolaire

La construction, l'entretien et le fonctionnement de la nouvelle cuisine centrale ;

Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ;

L'entretien des réfectoires ;

L'équipement en matériel et mobilier ;

Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas où à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;

La fourniture et la livraison des repas ;

Le service de table ;

La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus ;

Cette compétence s'exerce à l'exclusion :

de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ;

de l'aménagement de nouveaux locaux (locaux neufs ou réfections) ;

Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles et réhabilitées ;

- Vérification périodiques du bon fonctionnement de l'ensemble des installations ;

- Gestion administrative des programmes d'aide liés à l'assainissement autonome ;

Information géographique

Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un SIG (système d'information géographique) ;

Transports

- Elaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap ;

Réflexion en vue de l'élaboration d'un Contrat local de Sécurité

- Démarche à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées ;

Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire

Entretien, fonctionnement et développement de la Maison de Justice et du Droit.

Article 6 : Modalités particulières d'exercice des compétences communautaires

La Communauté de Communes pourra assurer des prestations dans la limite de ses compétences, au delà du périmètre communautaire, pour des motifs d'intérêt communautaire et dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.

Article 7 : Définition de l'intérêt communautaire

Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux articles 3 et 4, est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini à la majorité des deux tiers par le Conseil de Communauté.

Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la Communauté de Communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

TITRE III : FONCTIONNEMENT

Article 8 : le Conseil de Communauté

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de 37 délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

La composition du Conseil de Communauté est arrêtée comme suit, par accord des conseils municipaux des cinq communes membres, selon les dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales :

- AIMARGUES 7 sièges
- AUBORD 4 sièges
- BEAUVOISIN 6 sièges
- LE CAILAR 4 sièges
- VAUVERT 16 sièges

Article 9 : le Bureau Communautaire

Le Bureau de la Communauté de Communes est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, élus pour la durée du mandat.

Article 10 : le Président

Le Président de la Communauté de Communes est l'organe exécutif de la Communauté :

- il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

- il peut donner sous sa surveillance et sous sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la Communauté et, le cas échéant, aux directeurs généraux adjoints.

Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté ;

5° De l'adhésion de la Communauté à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Article 11 : Règlement intérieur

Le Conseil de Communauté adopte un règlement intérieur précisant, notamment, les conditions de fonctionnement des commissions, du Bureau, de la présidence et des différentes instances exécutives et délibératives de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté se réunit au moins une fois par trimestre au siège de la Communauté.

Le Conseil de Communauté peut constituer des commissions ad'hoc pour l'examen de questions particulières. Chaque commission sera composée de manière à assurer la représentation de toutes les communes membres de la Communauté.

Article 12 : le personnel

Conformément au décret N° 87-1101 du 30 décembre 1987, le Directeur général des services de la Communauté, sous l'autorité du Président, est chargé de diriger l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Le Directeur général des services de la Communauté ou son représentant, les Directeurs généraux des services des communes adhérentes ou leurs représentants, peuvent assister à titre consultatif aux réunions du Conseil de Communauté ainsi qu'aux réunions du Bureau et des commissions.

En application de l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétences des communes à la Communauté de communes entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre.

Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux contractuels qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés dans la Communauté de Communes. Ils relèvent de la Communauté de Communes dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs, et conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable.

Pour assurer son fonctionnement, la Communauté recrutera les personnels nécessaires.

Article 13 : Information et participation des habitants

En application de l'article L 5211-49 du Code général des collectivités territoriales, les électeurs des communes membres de la Communauté de Communes peuvent être consultés sur les décisions que le Conseil de Communauté ou le Président de la Communauté de communes sont appelés à prendre pour régler les affaires de la Communauté.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 5211-49-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté pourra créer un comité consultatif sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire.

Le comité pourra être consulté par le Président sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité en rapport avec l'objet pour lequel ils ont été institués et il pourra transmettre au Président toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec le même objet.

Enfin, en application de l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, sera créée une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics que la Communauté de communes confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission, présidée par le Président de la Communauté de communes, comprendra des membres du Conseil de Communauté et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil de Communauté, et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées avec voix consultatives.

TITRE IV : AUTRES DISPOSITIONS

Article 14 : Dispositions financières

Les recettes du budget de la Communauté de Communes comprennent :

1° Les ressources de la fiscalité directe locale et notamment celles mentionnées à l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts ;
2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté de communes ;
3° Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
4° Directement ou indirectement les subventions et dotations de l'Union Européenne, de l'État, de la région, du département, des communes et le cas échéant d'établissements publics ;
5° Le produit des dons et legs ;
6° Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
7° Le produit des emprunts ;

8° Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L. 2333-64 du Code général des collectivités territoriales lorsque la Communauté de Communes est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports.

La Communauté de Communes pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. A ce titre, les dépenses comprennent :

Les charges liées aux compétences transférées ;
Les attributions de compensation aux communes ;
La progression des charges liées aux compétences transférées ;
Le financement éventuel de la dette (obligation légale) ;
Le développement d'actions nouvelles liées aux compétences de la Communauté de Communes ;
L'autofinancement des dépenses d'investissement de la Communauté de Communes dans le cadre de ses compétences.

Le Conseil de Communauté peut le cas échéant instituer une dotation de solidarité communautaire.

Article 15 : Mises à disposition et transfert des biens mobiliers et immobiliers

Le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert (article L.5211-5 alinéa III du Code général des collectivités territoriales).

Cette mise à disposition est constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants des communes et de la Communauté de communes.

Les conditions financières et patrimoniales du transfert de biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « zones d'activité économique » sont décidées dans les conditions de majorité requise pour la création de la Communauté de Communes, soit à la majorité qualifiée des conseils municipaux. En cas de transfert ultérieur à la création de la Communauté de Communes, une délibération concordante de l'organe délibérant est nécessaire.

Article 16 : Conventions avec d'autres collectivités

la Communauté de Communes peut confier, conformément à l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités territoriales et établissements publics peuvent confier à la Communauté de Communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

Article 17 : Avis des communes membres

Conformément à l'article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales, les décisions de la Communauté de communes dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable.

Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil de Communauté.

Article 18 : Modifications statutaires

Les statuts de la Communauté de Communes peuvent être modifiés dans les conditions prévues aux articles L 5211-17 à 20 du Code général des collectivités territoriales.

L'admission de nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes pourra intervenir en application de l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales.

La Communauté de Communes pourra exercer, par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté, toute autre compétence d'intérêt communautaire que les communes membres souhaiteraient lui confier.

Article 19 : Adhésion à des syndicats mixtes

La Communauté de Communes peut adhérer à tout syndicat mixte sans qu'une consultation des communes membres soit nécessaire, conformément aux dispositions de l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales.

Article 20 : Durée

La Communauté de Communes de Petite Camargue est constituée pour une durée illimitée.

Article 21 : Comptabilité de la Communauté de communes

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont exercées par le Comptable public de la Ville de Vauvert.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

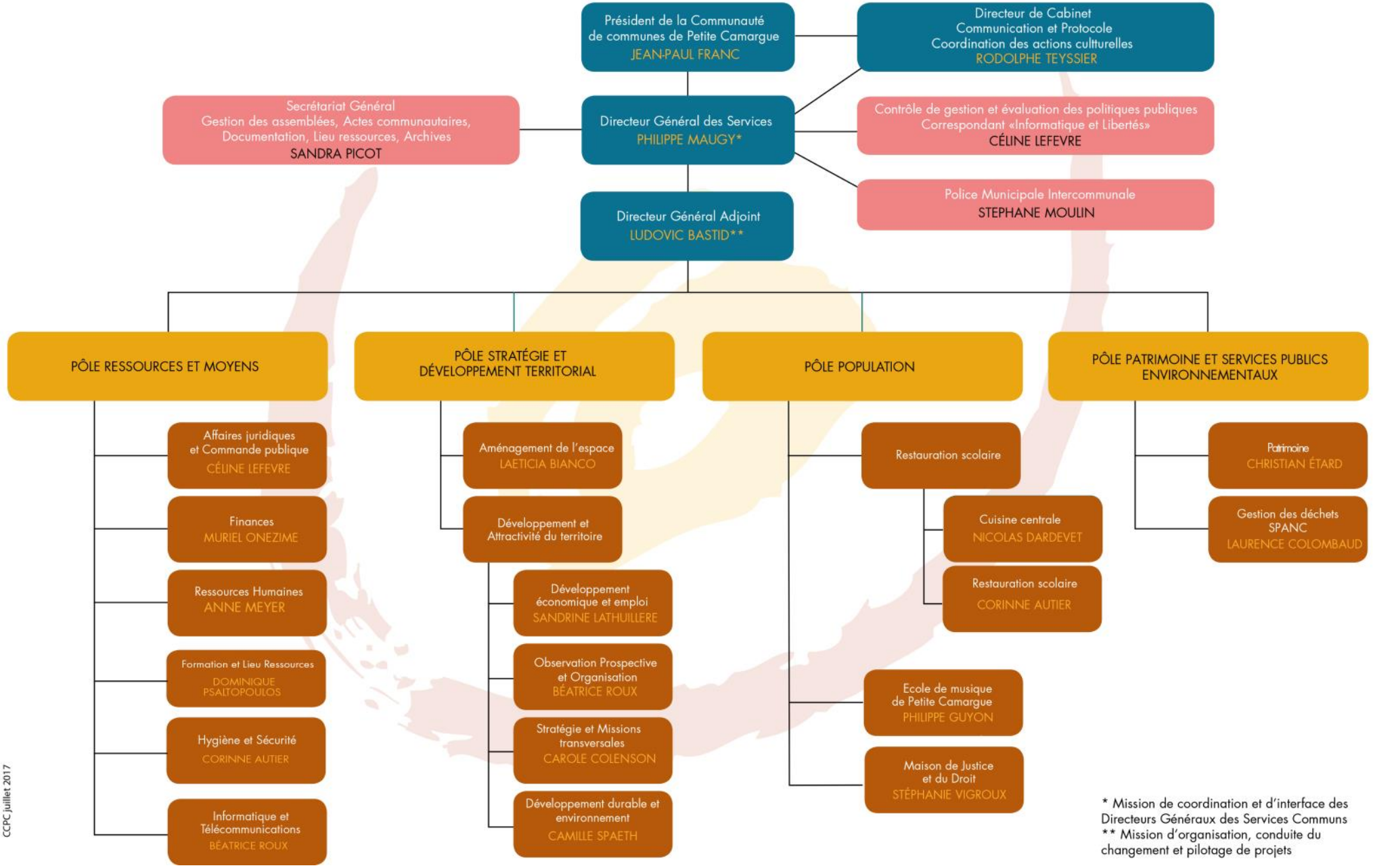

* Mission de coordination et d'interface des Directeurs Généraux des Services Communs
** Mission d'organisation, conduite du changement et pilotage de projets

CCPC juillet 2017

>Le conseil de communauté

AIMARGUES

Jean-Paul FRANC
Maire

Alain DUPONT

Marie PASQUET

André MÉGIAS

Caroline
BRESCHIT

Bernadette
MAUMÉJEAN

Michael MANEN

AUBORD

André BRUNDU
Maire

Didier LEBOIS

Françoise TURRIBIO

Pierre-Philippe
CARPENTIER

BEAUVOISIN

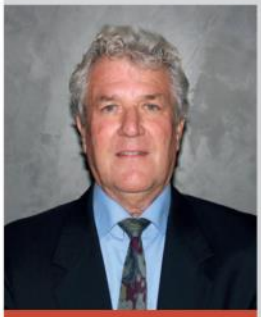

Guy SCHRAMM
Maire

Christophe
TICHET

Arthur EDWARDS

Françoise DAVENEL

Olivier PETRONIO

Monique
CHRISTOL

LE CAILAR

Joël TÉNA
Maire

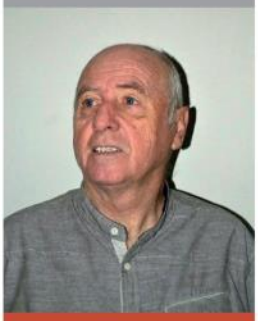

Alain REBOUL

Nelly RUIZ

Reine BOUVIER

VAUVERT

Jean DENAT
Maire

Katy GUYOT

Joëlle
CACHIA-MORÉNO

Jean-Louis
MEIZONNET

Philips VELLAS

Elisabeth
MICHALSKI

Annick CHOPARD

Jean-Noël RIOS

Béatrice PRUVOT

Bruno PASCAL

Laurence
EMMANUELLI

Marc JOLIVET

William AIRAL

Rodolphe RUBIO

Nolwenn GRAU

Marie-José DOUTRES

Vice-président, membre du Bureau

Membre délégué du Bureau

Les vice-présidents et les délégations

Jean-Paul FRANC
Président de la Communauté de communes de Petite Camargue
Maire d'Aimargues
Communication
Magazine et site Internet communautaires – Signalétique

Membres de la commission : *Michael Manen, Nelly Ruiz, Mari-José Doutres, Katy Guyot, Joëlle Cachia-Moreno, Olivier Petronio*
Conseillers municipaux : *Stéphane Durand (Aimargues), Anne Courtiol (Le Cailar)*

Katy GUYOT
Vauvert
Développement Economique – Emploi – Formation – Insertion
Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales - Développement de l'offre de services aux entreprises et aux salariés - Mise en place et gestion d'ateliers relais ou hôtels d'entreprises – Relation avec les acteurs économiques – Assistance aux porteurs de projets et à la création des entreprises - Actions en faveur de l'Emploi – Formation professionnelle – Insertion par l'économie

Membres de la commission : *Marie Pasquet, André Brundu, Pierre-Philippe Carpentier, Arthur Edwards, Christophe Tichet, Joël Téna, Elisabeth Michalski, Joëlle Cachia-Moreno, Béatrice Pruvot, Francoise Davenel*
Conseillers municipaux : *Olivier Guyot (Le Cailar), Farouk Moussa et William Airal (Vauvert), Bernard Jullien (Aimargues)*

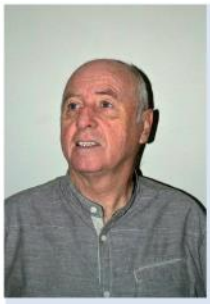

Alain REBOUL
Le Cailar
Développement touristique – Port de Plaisance de Gallician
Gestion et suivi des actions dans le domaine du tourisme en lien avec les partenaires publics et privés – Actions pour la valorisation et de développement du Port de Plaisance de Gallician – Action de promotion du tourisme – Actions pour la valorisation du patrimoine bâti public – Actions visant la création et la mise en valeur des sentiers de randonnées
Membres de la commission : *Alain Dupont, Bernadette Mauméjean, Didier Lebois, Monique Christol, Françoise Davenel, William Airal, Jean-Noël Rios*
Conseillers municipaux : *Virginia Bastide (Le Cailar), Elsa Inesta (Vauvert)*

André BRUNDU
Aubord
Aménagement du Territoire – Urbanisme – Aménagement numérique – Suivi du Système d'Information Géographique
Schéma de Cohérence Territorial Sud Gard – Application du droit des sols – Définition d'une politique du paysage, facilitation des remembrements, gestion des friches agricoles, actions d'accompagnement des contrats territoriaux d'exploitation – Aménagement numérique - Aménagement des démarches liées au Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) et protection des milieux aquatiques – SIG
Membres de la commission : *André Mégias, Jean-Philippe Carpentier, Arthur Edwards, Joël Téna, Nelly Ruiz, Jean-Noël Rios, Laurence Emmanuelli, Nolwenn Grau, Philips Vellas*
Conseillers municipaux : *Bernard Jullien (Aimargues), Mouad Amara (Vauvert)*

Guy SCHRAMM
Beauvoisin
Restauration Scolaire
Suivi du service de restauration scolaire – Réflexion sur la création d'une nouvelle cuisine centrale – Mise en oeuvre de toutes actions tendant à l'amélioration du service
Membres de la commission : *Alain Dupont, Didier Lebois, Corinne Rosello, Françoise Davenel, Alain Reboul, Marc Jolivet, Elisabeth Michalski, William Airal*
Conseillers municipaux : *Aude Le Mouel (Aimargues), Sylvie Clair (Le Cailar), Catherine Delmas (Vauvert)*

Les vice-présidents et les délégations

Marie PASQUET
Aimargues
Culture et des Traditions
Conduite de toutes études concourant au développement culturel du territoire – Suivi du projet de construction de la nouvelle école de musique intercommunale – Participation et soutien aux manifestations culturelles, d'art et de traditions d'intérêt communautaire – Participation et soutien aux animations et associations culturelles d'intérêt communautaire
Membres de la commission : *Caroline Breschit, Corinne Rosello, Monique Christol, Alain Reboul, Marie-José Doutres, Bruno Pascal, Philips Vellas*
Conseillers municipaux : *Nicole Aubry (Beauvoisin), Claude Langlade (Le Cailar)*

Didier LEBOIS
Aubord
Voiries Communautaires
Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
Membres de la commission : *Alain Dupont, Christophe Tichet, Annick Chopard, Jean-Noël Rios*
Conseillers municipaux : *Jean-Claude Fovet (Aimargues), Laurent Salert et Nicolas Savelli (Le Cailar), Christian Sommacal (Vauvert)*

Joëlle CACHIA-MORENO
Vauvert
Environnement - développement durable
Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés – Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif – Participation aux démarches environnementales (Agenda 21, Plan Climat énergie départemental…)
Membres de la commission : *Bernadette Maumé-jean, Didier Lebois, Arthur Edwards, Katy Guyot, Bruno Pascal, Jean-Louis Meizonnet, Alain Dupont*
Conseillers municipaux : *Sophie Pagès, Olivier Guyot (Le Cailar), Francine Chalméton (Vauvert)*

Jean-Louis MEIZONNET
Vauvert
Politique de l'Habitat – Cadre de Vie
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et autres études à vocation d'habitat – Aides en faveur de l'habitat (aides façades en particulier) – Elaboration d'une charte architecturale
Membres de la commission : *Michael Manen, Pierre-Philippe Carpentier, Laurence Emmanuelli, Marie-José Doutres, Nolwenn Grau*
Conseillers municipaux : *Bernard Jullien (Aimargues), Patrice Colenson (Beauvoisin), Olivier Guyot et Géraldine Candel (Le Cailar)*

Alain DUPONT
Aimargues
Prévention – Sécurité – Maison de la Justice et du Droit – Accueil des gens du voyage
Police intercommunale – Maison de la Justice et du Droit – Actions en faveur de l'accueil des gens du voyage
Membres de la commission : *Nelly Ruiz, Rodolphe Rubio, Elisabeth Michalski, Olivier Petronio*
Conseillers municipaux : *Marcel Aurière (Aimargues), Jean-Jacques Andrieu (Aubord), Olivier Manesse (Beauvoisin), Philippe Canizares (Le Cailar)*

Chistophe TICHET
Beauvoisin
Transports – Mobilité – Accessibilité – Sport
Elaboration d'un schéma de déplacement et de transport communautaires intégrant la problématique des personnes à mobilité réduite et mise en oeuvre des préconisations – Réflexion sur la création de liaisons douces sur le territoire communautaire – Réflexion sur la compétence de la Communauté de Communes en matière sportive
Membres de la commission : *André Mégias, Pierre-Philippe Carpentier, Katy Guyot, Rodolphe Rubio*
Conseillers municipaux : *Henri Reboul (Aimargues), Lise Brunel (Beauvoisin), Nicolas Savelli, Laurence Dallo (Le Cailar), Sébastien Vidal*

Joël TENA
Le Cailar
Finances – Mutualisation
Stratégie financière de la Communauté de Communes – Préparation du budget – Gestion de la dette et trésorerie – Gestion du Patrimoine de la collectivité – Evaluation des politiques publiques – Schéma de mutualisation des services Communes /Intercommunalité
Membres de la commission : *Caroline Breschit, Marie Pasquet, André Brundu, Arthur Edwards, Alain Reboul, Jean Denat, Annick Chopard, Joëlle Cachia-Moreno, Guy Schramm, Béatrice Pruvot*
Conseillers municipaux : *Ludovic Arbrun, Nicole Aubry (Beauvoisin)*

> Finances

Le budget principal 2016 de la Communauté de communes de Petite Camargue s'équilibrait à **22 133 546.86€** (contre 24 205 853.00€ en 2015) :- **8.56%**

La section de fonctionnement s'élevait à **17 552 721.86€** (contre 16 708 503.00€ en 2015) **+ 5.05 %** et celle d'investissement à **4 580 825.00€** (contre 7 497 350.00€ en 2015) : - **38.90%**

Le compte administratif 2016 du **budget principal** se résume par section comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat reporté 2015	Résultat de clôture 2016
Investissement	2 803 825.86	2 551 274.89	- 252 550.97	- 378 929.57	- **631 480.54**
Fonctionnement	15 544 442.79	17 018 028.81	1 473 586.02	1 299 638.94	**2 773 224.96**
TOTAL	**18 348 268.65**	**19 569 303.70**	**1 221 035.05**	**920 709.37**	**2 141 744.42**

Section de fonctionnement :

Principales dépenses réelles 2016 :

Les charges à caractère général (Contrats de prestation de services, fluides, entretien locaux….) : **35%**

Les charges de personnels : **30%**

Les atténuations de produits (Attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire…) **: 29%**

Les autres charges de gestion courante (Subventions de fonctionnement versées…) : **4%**

Les charges financières : **2%**

Principales recettes réelles 2016 :

Les Impôts et Taxes (Cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Fonds national de garantie individuelle des ressources ….) : **72%**

Les Dotations et Participations (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, Participations Département….): **15%**

Les Produits des services (Repas des cantines, cotisations musique…) **: 7%**

Les atténuations de charges (Remboursement sur rémunération du personnel…) : **3%**

Les autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles…) : **3%**

En 2016, le panier fiscal se décompose ainsi :

Fiscalité issue des entreprises (Contribution Economique Territoriale, IFER, TASCOM…) : 50.05%

Fiscalité issue des ménages (Taxe d'habitation…) : 39.15%

Dotations de l'Etat (FNGIR, DCRTP) : 10.80%

Section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2016 hors capital de la dette:

Construction de l'école intercommunale de musique : **1 600 128.99€**

Autres bâtiments communautaires : **258 983.20€** (Local Police intercommunale: 161 425.58€, Local Pôle stratégie et développement territorial : 61 367.49€...)

Parc automobile : **43 000.00€** (camion (avec bennes) pour le tracto pelle

Embranchement ferroviaire : **34 951.80€** (Travaux voies ferrées)

Restauration scolaire : **32 384.94€** (Equipements de cuisine...)

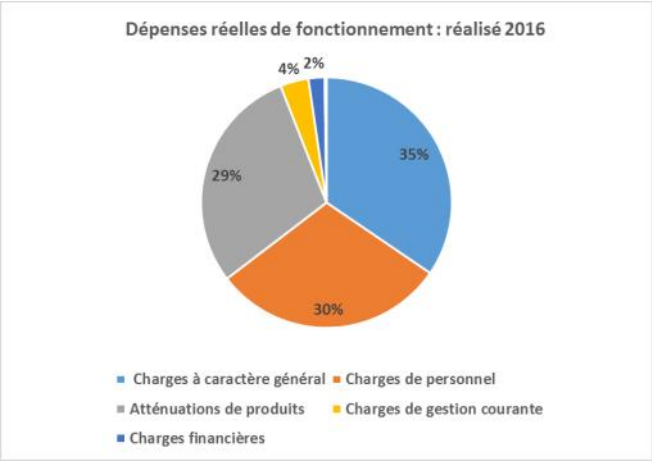

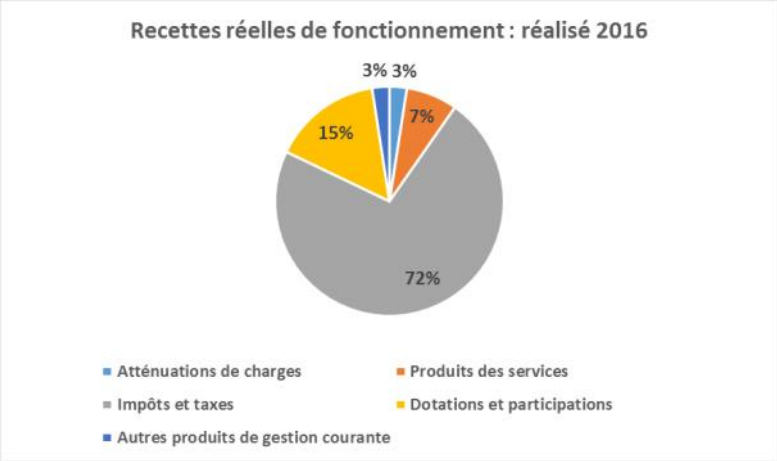

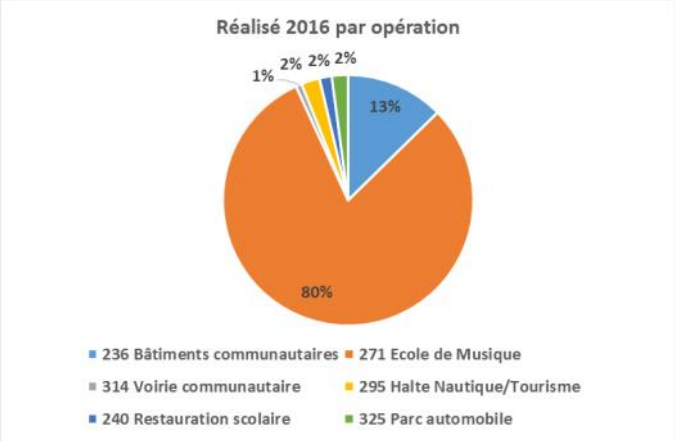

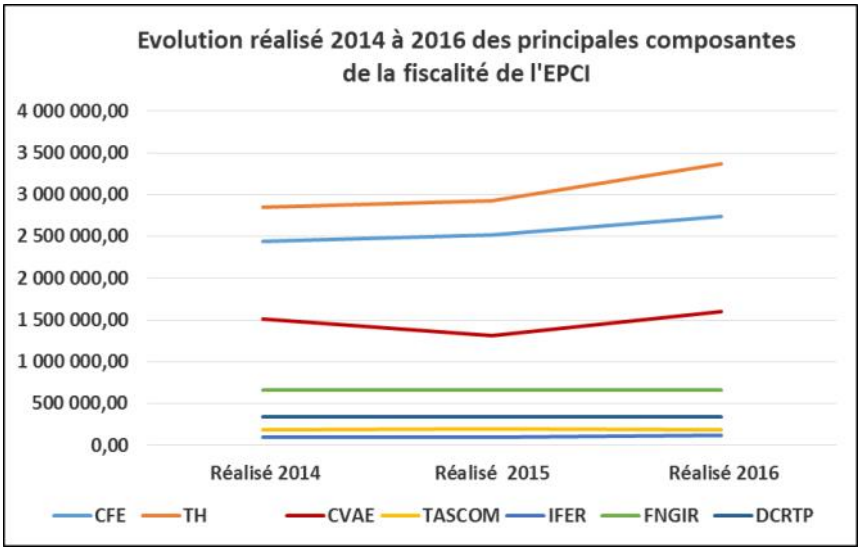

>Secrétariat général,

MISSIONS SECRETARIAT GENERAL / SERVICE DES ASSEMBLEES

Conseil, Assistance de la Direction Générale et de la Présidence de l'EPCI,

Impulse, organise la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction Générale,

Suivi des projets et activités de la Direction,

Force de proposition auprès de la Présidence et de la Direction Générale de l'EPCI,

Interface Présidence/ Elus Communautaires,

Aide et conseil aux différents services de la Collectivité,

Veille réglementaire et technique,

Impulsion des dispositifs de veille et de suivi des actes,

Elaboration et suivi de l'exécution du budget affecté à l'Administration Générale,

Elaboration des actes et documents administratifs,

Tenue des registres (Recueil des actes administratifs, Registres des délibérations),

Organisation, préparation, gestion et suivi de l'assemblée délibérante (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux Elus communautaires, élaboration du compte-rendu, du procès-verbal de séance et suivi des actes),

Organisation, préparation, gestion et suivi des Bureaux Communautaires et des Commissions Thématiques Communautaires (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux Elus communautaires, élaboration du compte-rendu),

Planification, organisation et participation aux réunions de responsables de services,

Optimisation de la qualité, des coûts et des délais des processus administratifs (gestion de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité),

Coordonne l'élaboration du rapport d'activité annuel de la Collectivité.

MLSSIONS ADMINISTRATION GENERALE

Responsabilité, gestion de l'accueil physique et téléphonique du public de la Collectivité,
Gestion du courrier et diffusion de l'information et de la documentation,
Planification et suivi de l'entretien du Siège de la CCPC,
Responsabilité de la gestion des produits d'entretien des bâtiments communautaires – Commande/livraison des produits et tenue des stocks,
Définition des besoins en mobilier, matériels et équipements des Agents de la Collectivité,
Planification de la gestion des locaux et des équipements du siège de l'EPCI,
Conception des outils de planification et des procédures de contrôle,
Gestion des archives intermédiaires et définitives de l'EPCI.

PROJETS 2017

Etude « LOGICIEL DE GESTION DES COURRIERS »

Archives intermédiaires : Aménagement du nouveau local Archives CCPC

REALISATIONS

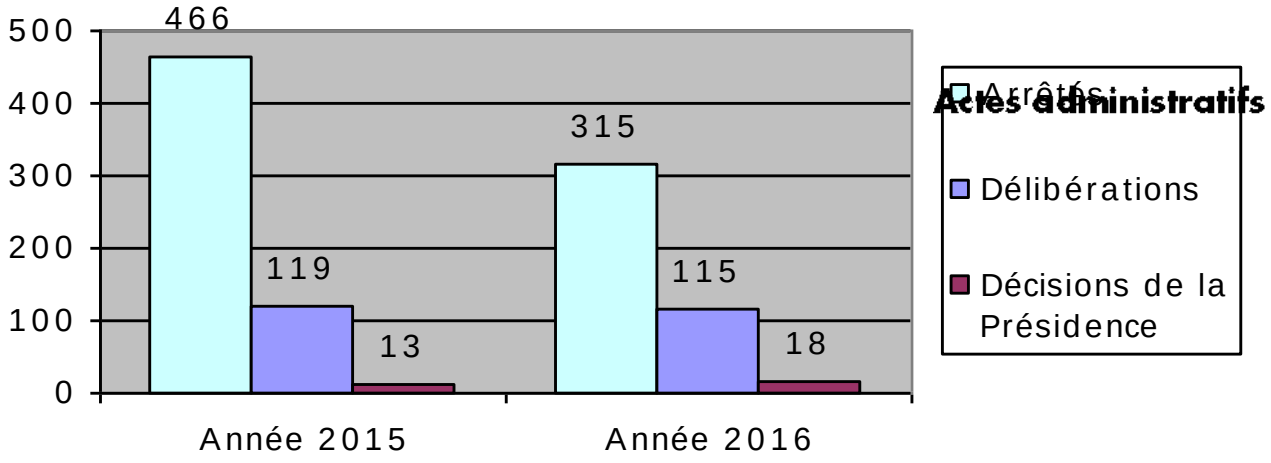

COPIL : Cuisine centrale (1), Mutualisation (3), Projet de Territoire (1), Autonomisation Service Informatique (1), Approches Territoriales Intégrées (1).

COTECH : Cuisine centrale (1), Mutualisation (3), Projet de Territoire (1), Autonomisation Service Informatique (1), Approches Territoriales Intégrées (1).

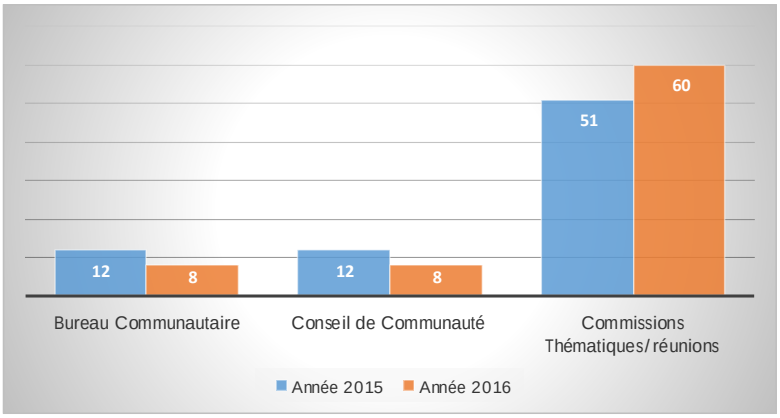

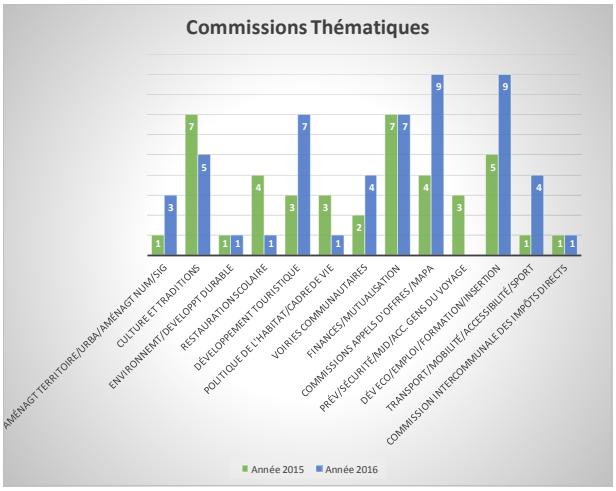

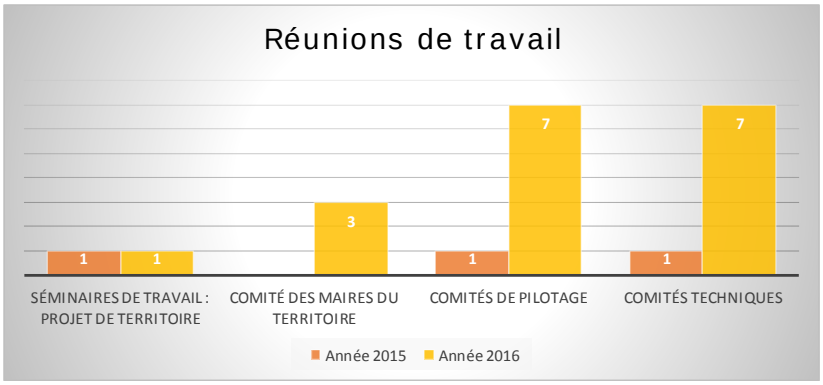

Traitement du courrier (tous services confondus)

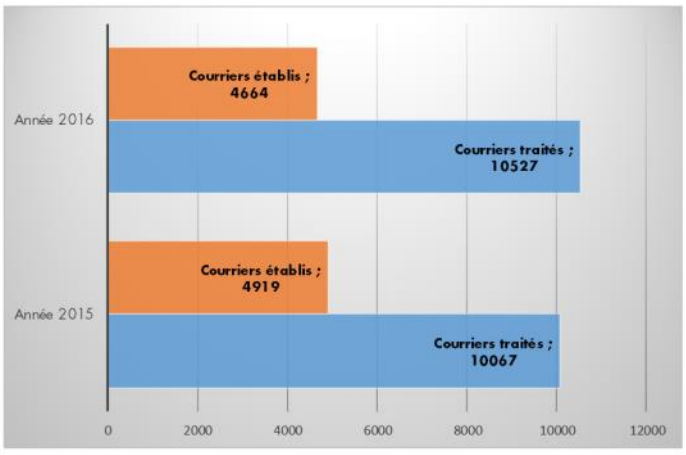

>Ressources humaines

MISSIONS

Administration du personnel

Gestion de la carrière des agents
Gestion des non titulaires
Gestion de la paye
Suivi des maladies et accidents de travail, gestion des dossiers FIPHFP
Suivi notation, plannings des agents
Gestion des dossiers CNAS
Suivi protection sociale
Suivi plannings de visites médicales
Suivi des commissions administratives paritaires
Election Professionnelle
Information et conseil auprès des agents et encadrants
Relations avec partenaires extérieurs (Centre de gestion, Trésorerie, Urssaf, Caisses de retraite

CT : Secrétariat du CT

CHSCT : Secrétariat du CHSCT

Emploi et formation : Gestion de la masse salariale et des formations obligatoires. Rédaction du bilan social tous les deux ans

Police intercommunale : Aide à la préparation du budget vêtements, fournitures. Tenue du registre des cartes de polices

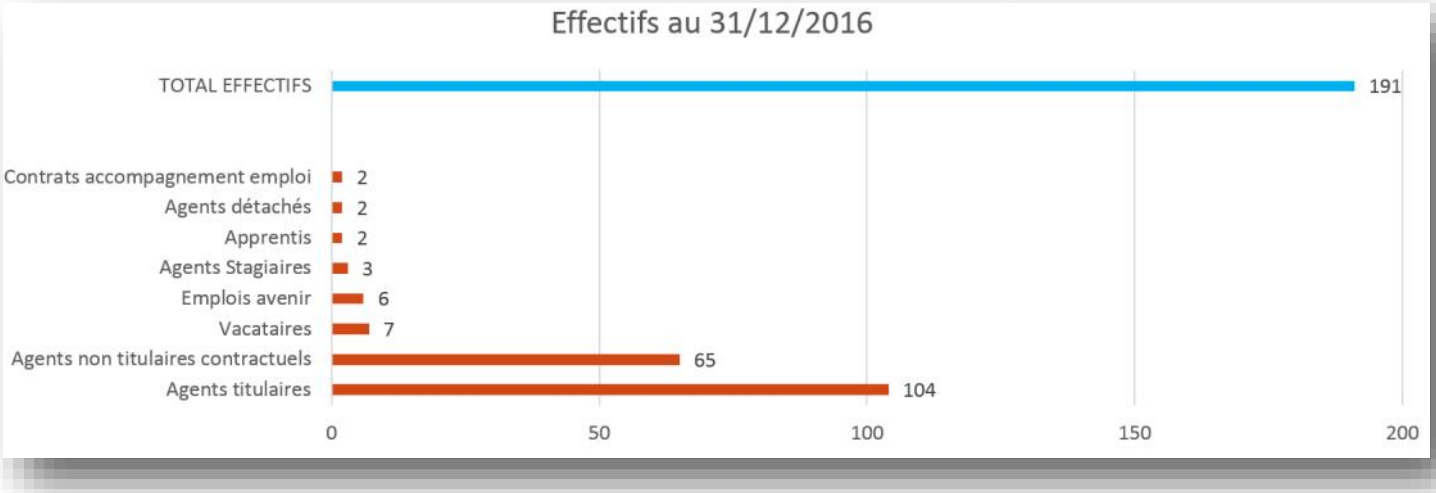

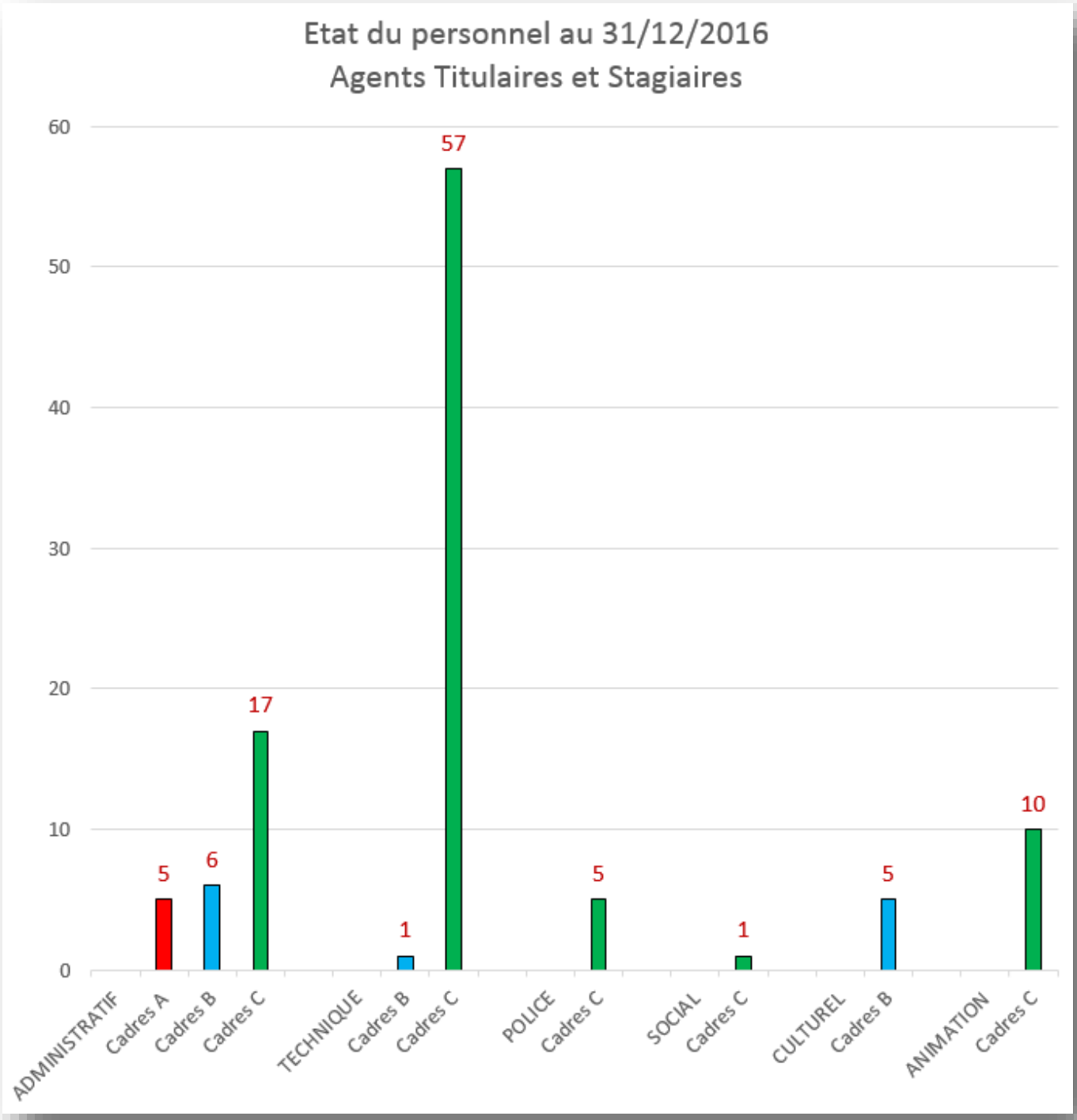

PROJETS 2017

- Mise en place et déploiement d'un nouveau logiciel métier RH

- Mise en place effective d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Obligation règlementaire s'imposant à l'Etat et aux collectivités territoriales

>Formation

MISSIONS

-Recueil des besoins de formation individuels et collectifs,
-Conception, mise en place, suivi et bilan du plan de formation 2016
-Mise à jour et diffusion du règlement de formation
-Mutualisation des formations en intra avec les communes membres

Le plan de formation 2016 : Bilan quantitatif : toutes formations confondues

Bilan quantitatif : toutes Formations 2016															
PÔLES	Service	Effectifs du service				Agents partis en formation					Nbre de jours/formation Prévus	Nbre de jours/formation réalisés	Analyse de l'écart	
		Effectif total	Titulaires	Contractuels	contrats aidés + apprentis	Nbre	% par rapport aux effectifs	Catégorie					Refus OF	Annulation agent
								A	B	C				
Secrétariat général et gestion des assemblées	Administration et Direction Générale	6	6	0	0	5	83,33%	1	1	3	64	49	0	6
	Communication	1		1	0	0	0,00%				0	0	0	0
Population	Police municipale	4	3	0	1	3	75,00%	0	0	3	24	18	0	3
	Ecole de musique	30	17	13	0	18	60,00%	0	5	9	50	42	5	6
	Restauration scolaire	96	39	56	1	32	33,33%	1	1	14	78	60	4	3
	MJD	1	1	0	0	0	0,00%				0	0	0	0
Ressources & Moyens	Marchés publics	2	1	1	0	2	100,00 %	1	0	0	29	11	1	1
	Formation	1	1	0	0	1	100,00 %	1	0	0	13	11	0	1
	GRH	3	3	0	0	3	100,00 %	0	0	3	26,5	16	2	8
	Finances	3	3	0	0	2	66,67%	0	1	1	15	11	0	2
Stratégie et Développement Territorial	Pôle Développement : *Urbanisme, Tourisme, Deveco, SIG, Halte nautique,* Hébergement	17	11	3	3	13	76,47%	2	3	7	159,5	104,5	14	9
Technique et Environnement	Services techniques	7	4	0	3	6	85,71%	0	1	5	78	46,5	4	5
	Environnement/SPANC	20	16	0	2	17	85,00%	0	0	15	71	58	4	3
Total		191	105	74	10	102		6	12	60	608	427	34	47

53.40 % des agents de la collectivité se sont formés au cours de l'année

70,4 % des jours / formation programmés ont été réalisés

Zoom sur :

Les Formations d'intégration : 3 formations d'intégration catégorie C : Restaurant scolaire et Hébergement, soit **15 jours/formation**

Les formations obligatoires et volontaires : Prévention, Hygiène et Sécurité et habilitations

130 jours/formation réalisés

Haccp : 25 agents. 25 jours/formation réalisés. Labo CG30

Caces R 372 engins de chantier cat 4 : 1 agent. 3 jours/formation réalisés. Lopez

Manipulation extincteurs. 20 agents. 10 jours/formation réalisés. V2MI

Sauveteur Secouriste du Travail (SST).9 agents. 18 jours/formation réalisés. UNASS

Mise à jour des connaissances SST/37 agents formés. 37 jours/formation réalisés. UNASS

Gestes et postures : 14 agents formés. 14 jours/formation réalisés. UNASS

Les formations en intra : CNFPT

8 stages en intra ont été mis en place dans le cadre du partenariat avec le CNFPT, sur cotisation annuelle de la collectivité.

Au sein de la CCPC :

Ecole de musique : « La pédagogie de groupe en en école de musique ».
14 agents. 28 jours/formation réalisés

Service Environnement : « Le métier d'agent de déchèterie »
10 agents. 20 jours/formation réalisés

Mutualisation des formations : les formations mises en place « en Union »

Ce mode de fonctionnement en Union permet de réunir les effectifs suffisants à la mise en place d'une formation, mais également, contribue à la construction d'une culture commune aux collectivités memebres de la Communauté de communes.

Projet à venir : Participer activement à la mise en place de la GPEC en collaboration avec le service Ressources Humaines.

FORMATIONS INTRA EN UNION DE COLLECTIVITES: BILAN QUANTITATIF

Formations mises en place	Aubord	Aimargues	Le Cailar	Beauvoisin	Vauvert	CCPC	Total agents formés	Durée (jour)	Nombre de jours/formation CCPC
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs			
Entretiens d'évaluation: suivi	2	3	0	1	0	11	17	1	11
L'animation des réunions d'équipe ou de service	2	1	1	0	0	7	11	2	14
Excel initiation	2	5	1	0	0	2	10	2	4
Les allergies alimentaires: l'accueil des enfants scolarisés en restau scolaire	1	3	4	0	0	6	14	2	12
SST initial (2 sessions)	5	7	7	3	0	0	22	2	0
Les fondamentaux de la démarche projet : (2 sessions)	1	0	0	1	2	16	20	3	48
Nombre total d'agents	**13**	**19**	**13**	**5**	**2**	**42**	**94**	**15**	89
% participation	*13,68%*	*20,00%*	*13,68%*	*6,31%*	*2,10%*	*44,21%*			

>Affaires Juridiques et commande publique

AFFAIRES JURIDIQUES

MISSIONS

-Conseiller les élus et les services dans les actions et actes produits par les services de la collectivité

-Accompagner les services dans l'élaboration et le suivi des projets

-Gérer et suivre les contrats d'assurances couvrant les activités de l'EPCI (assurance flotte automobile et risques annexes, protection juridique, responsabilité civile et risques annexes, dommages aux biens et risques annexes) et les sinistres

-Suivre les procédures contentieuses en collaboration avec les avocats et le directeur général des services

REALISE

Participation aux projets
Compromis de vente et acte authentique pour l'acquisition d'un local au rez de chaussée du siège de la Communauté de Communes de Petite Camargue
Participation aux groupes projets pour la construction d'une cuisine centrale, l'élaboration d'un projet de territoire, d'un schéma de mutualisation des services
Création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial : rédaction d'un bail administratif pour le local, formalités d'immatriculation du nouvel établissement, accompagnement sur les divers actes juridiques (délibérations, statuts…)

CHIFFRES CLES

9 sinistres traités en 2016 dont 4 pour la flotte automobile, 2 en responsabilité civile, 2 dommages aux biens et 1 non déclaré

4 contentieux en cours d'instruction et 0 contentieux introduit en 2016

COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS

Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins

Proposer la procédure de passation et le montage contractuel adapté au besoin

Rédige les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence

Mène la procédure de consultation des entreprises

Accompagne le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, négocie le cas échéant et contractualise

Accompagnement des services opérationnels dans l'exécution des marchés

Participation à la définition de la politique achats de la collectivité et mise en œuvre

REALISE

Exemples de marchés passés :
Location et maintenance de copieurs multifonctions
Mobilier et équipement de bureaux
Marché travaux local rez-de chaussée au siège de la Communauté
Prestations de conseils juridiques
Fourniture de bureaux
Prestations de sonorisation et d'éclairage
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réappropriation du service informatique

Construction d'une école intercommunale de musique :
Le service a assuré l'accompagnement des services finances et techniques lors de l'exécution du marché de travaux (10 lots et 3 sous-traitants) de près de 1200 m2 : déclarations de sous-traitance, avenants, réception du chantier, rapports finaux, situations de paiement…
Cette école a été inaugurée le 20 octobre 2016.

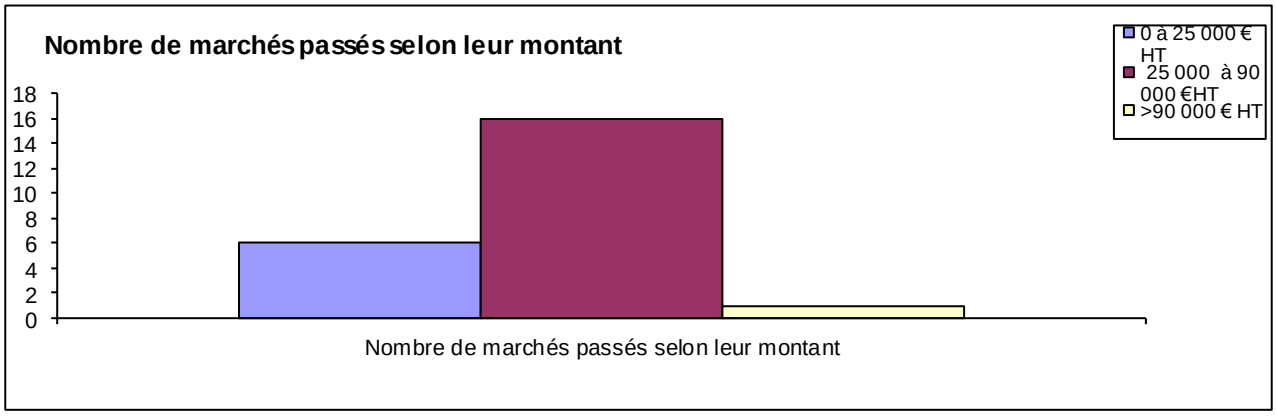

CHIFFRES CLES
23 marchés notifiés
1 procédure déclarée sans suite
0 procédure infructueuse
12 avenants notifiés
4 commissions

PROJETS 2017

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, la Communauté de Communes de Petite Camargue a souhaité être accompagnée par un prestataire dans l'élaboration du schéma de mutualisation des services prévu à l'article L5211-39-1 du CGCT.
La tenue de plusieurs réunions a permis de définir des pistes de mutualisation telles que la création d'un service commun commande publique chargé de l'ingénierie du dossier de consultation des entreprises à la publicité et du développement des groupements de commandes avec les communes membres mais aussi la création d'un service commun conseils juridiques.
Le rapport sur le schéma de mutualisation de services a été approuvé lors du Conseil de communauté en date du 14 décembre 2016.
Les communes disposent de trois mois pour transmettre leurs avis. Ce schéma sera ensuite approuvé par la Communauté de Communes de Petite Camargue puis transmis aux communes membres.
Mise en œuvre des premières pistes de mutualisation

>Communication

MISSIONS

Faire connaître et mettre en valeur la Communauté de communes de Petite Camargue (compétences, actions et réalisations) auprès des habitants des communes membres, du Département et de la Région, ainsi que des investisseurs. Sensibiliser les habitants du territoire à des thématiques porteuses (gestion des déchets, emploi, développement économique, tourisme etc...)

LES MOYENS ET OUTILS DE COMMUNICATION

- Le journal communautaire Petite Camargue Magazine. Un magazine d'information dynamique et attractif pour rendre compte, identifier le territoire, et renseigner les lecteurs. 20 pages. Périodicité : 3 numéros par an.
- Le site Internet, www.petitecamargue.fr
- La signalétique
- L'affichage papier, les dépliants thématiques, tracts, les campagnes publicitaires (presse écrite, radios et télévisions locales)
- Le développement des relations avec la presse locale et régionale, les radios et tv locales (articles et émissions thématiques ou interventions ponctuelles sur les différentes actions de la Communauté de communes). Communiqués de presse réguliers.
- La politique évènementielle (inaugurations, création de manifestations culturelles, artisanales et touristiques)

Lle matériel de représentation, venant en complément de la pochette déjà éditée, et permettant aux élus de faire valoir les atouts du territoire.

REALISATIONS

Revue de presse et archivages : Midi Libre, Objectif Gard, Vauvert +, La Lettre M, La Gazette des communes, La Provence, La Gazette de Nimes et de Montpellier, Le réveil du Midi,

Affiches et dépliants concernant l'Ecole intercommunale de musique, le service Environnement, les expositions de la capitainerie du port de Gallician, l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue. Suivi de la réalisation et de l'impression.

Communiqués de presse sur les conseils de communauté, les différents évènements et informations : Journées du patrimoine, l'Ecole de musique, la restauration scolaire, l'environnement, l'emploi, le tourisme

Guide touristique 2016 : réalisation de la brochure (texte et photos) en collaboration avec le service Tourisme et l'Office de Tourisme

Site Internet : actualisation, rédaction et mise en ligne d'articles, modération

Création d'un page facebook et d'un compte twitter

Préparation de l'inauguration de la nouvelle école de musique

Réaliser le dépliant de l'école de musique 2016

Développement des relations presse (lancement des points presse réguliers avec le président)

BILAN DEVELOPPEMENT DURABLE

Impression du magazine « Petite Camargue magazine » sur papier recyclé PEFC / FSC chez un Eco imprimeur certifié ISO 9001 et 14001.

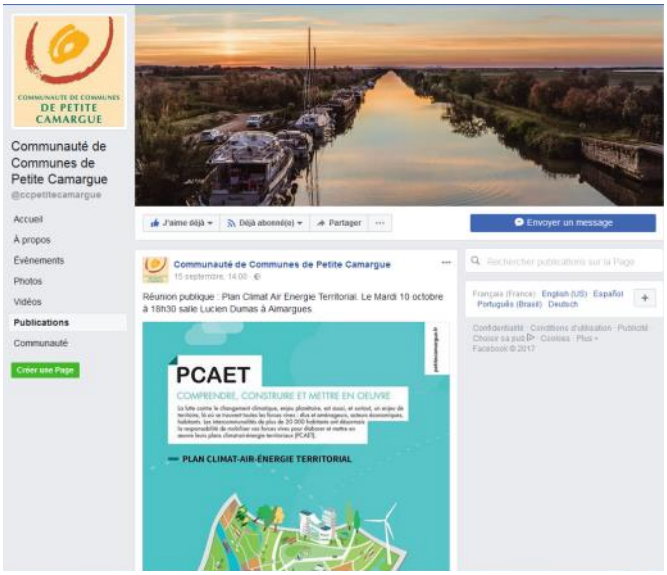

PROJETS 2017

- Création guide touristique anglais/français
- Achat de matériel photographique de qualité
- Achat d'arts (compte fotolia)
- Adhésion aux clubs de presse et de communication
- Internalisation de la conception des outils de communication (revue, affiches, dépliants)
- Achat de matériel de PAO (ordinateur et logiciels)
- Refonte du site internet
- Audit des abonnements presse
- Refonte de la signalétique siège et entrées de territoire
- Refonte de la signalétique des Zones économiques
- Achat d'un massicot professionnel
- Organisation de l'inauguration du Port de Gallician
- Création d'une brochure Hébergement de groupe Petite Camargue
- Refonte de la revue de presse quotidienne (sur serveur)
- Actualisation et optimisation de la base protocolaire
- Achat d'un pupitre pour les discours protocolaires
- Réalisation de banderoles / kakémonos institutionnels CCPC
- Conception d'un dépliant « subvention façades »
- Création d'un journal interne et refonte du livret d'accueil
- Refonte du magazine communautaire et de la signalétique du siège
- Création du cabinet (gestion des relations extérieures du président)
- Conception et diffusion d'un film institutionnel

>Service patrimoine

MISSIONS

Entretien, maintien et gestion du patrimoine intercommunal bâti composé de 30 locaux pour une superficie totale de 11812 m^2 bâti et non bâti : terrains, zones industrielles, voiries et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art, éclairage public), d'espaces verts et d'espaces publics.
Gestion, maintenance et entretien des réseaux secs (France télécom, fibre optique) et humides (eau brute, eau potable, eau usée, eau pluviales).
Aide et support technique aux différents services. Présence aux réunions de chantier des opérations de construction et d'aménagement.
Gestion des contrats de contrôle règlementaires (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferies, climatisation) des bâtiments.
Passation et exécution des marchés de travaux (partie technique).
Coordination avec les syndicats de copropriété « Le Valvert » et « Salicorne ».
Relation avec les élus, les usagers, les concessionnaires, et différents services des communes.
Entretien du parc de véhicules.
Relations techniques avec Oc'Via.
Mise en conformité des installations électriques des bâtiments.
Achat et gestion des barrières taurines.

LES REALISATIONS 2016

Montage et pilotage des commissions voiries.
Travaux sur l'installation terminale embranchée (ITE).
Entretien des espaces verts des zones industrielles en régie et en externalisation avec des entreprises adaptées.
Divers travaux d'aménagement au CFPPA .
Entretien du port de GALLICIAN et de la halte nautique.
Participation aux études et réunions concernant le projet de réhabilitation du port de GALLICIAN.
Participation aux réunions de chantiers relatives à la réhabilitation du port.
Travaux de maintenance de la halte nautique (petites réparations, espaces verts).
Entretien et maintenance de l'Office de Tourisme (petites réparations, espaces verts).
Entretien du bâtiment « MUNSTER ».
Travaux de maintenance et d'entretien au 706 avenue ampère.
ZI VAUVERT, travaux de maintenance et d'entretien courant.
ZI AUBORD, travaux de maintenance et d'entretien courant.
ZI LA PEYRE AIMARGUES, travaux de maintenance et entretien courant.
MLJ, divers petits travaux de maintenance.
APP, travaux de maintenance.

Véhicules : entretien, maintenance, contrôles de la flotte.

Ecole de musique : travaux d'entretien et de maintenance (peinture, petits travaux divers)

145 avenue de la Condamine : - maintenance générale du bâtiment.
-- lien technique avec le syndicat de copropriété.
- étude et suivi des travaux Pôle Stratégie

Travaux de voirie, gestion de l'exécution du marché à bons de commande.
Travaux en régie sur les 73 kms répertoriés.

Présence à l'assemblée générale syndicale de LA SALICORNE.

Présence à l'assemblée générale syndicale du VALVERT.
Préparation du Point info à Montcalm (installation mobile-home, estrade, travaux divers).
Nouvelle école de musique : - suivi des études et des travaux, de la programmation à la réception.
ZAC Pôle Costières, participation réunions de chantier, suivi des travaux.
Marché de balayage voirie : - suivi de l'exécution.
Marché d'entretien de l'éclairage public (suivi de l'exécution).
Centre d'Hébergement : suivi des divers travaux,
Logistique mobilière (conseils, cérémonies, réunions)
AD'AP : - préparation des dossiers et consultations de divers cabinets pour réalisation de l'agenda programmé concernant la mise en accessibilité des bâtiments communautaires.
Cuisine centrale : participation aux réunions d'étude du projet.
Poste de police : suivi des travaux , aménagement.
Voie d'AUBORD (VAUVERT) : suivi du projet, réunions, participation aux études, mise en œuvre des sondages et relevés piézométriques.
Chemin du Moulin de l'Aure : participation aux réunions de chantier.
Voiries diverses : bons de commande, vérification des travaux.
Participation au Comité de pilotage « la Farigoule » à AUBORD ».

ESTIMATIONS

Estimation du temps de travail par secteur :
- Voirie : environ 1833 heures
- Bâtiments : environ 1652 heures
- Espaces verts : environ 1069 heures
- Port (agent portuaire) : 245 heures

Estimation du nombre d'intervention par secteurs :

- Voirie : environ 916 interventions
- Bâtiments : environ 826 interventions
- Espaces verts : environ 535 interventions

Total tous secteurs confondus : 2277 interventions

BILAN DEVELOPPEMENT DURABLE

Prise en compte d'une démarche qualité et environnementale pour le marché de réfection voirie.
Prise en compte de la notion en généralité pour les opérations de maintenance et marchés.
Pilotage de la consommation des fluides.

PROJETS 2017

- Voie d'AUBORD à VAUVERT
- Travaux sur voiries communautaires
- Mise en accessibilité des bâtiments communautaires
- CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Pour Adulte)
- ITE (Installation Terminale Embranché)
- Pilotage travaux OCEAN
- Mise en application de l'agenda d'accessibilité
- Livraison Pôle Stratégie et remaniement des bureaux au 1er étage.
- Cuisine centrale

>Système d'information géographique

Net ADS (Application du Droit des Sols)

Gestion des droits d'accès et des améliorations

Mise à jour et intégration des données cadastrales 2016

Logiciel métier Assainissement Non Collectif (ANC)

Intégration des données cadastrales Majic2 et Edigéo 2016

Système d'Information Géographique SIG

Maintenance des données, intégration et création de données dans les logiciels en place à la communauté (ArcMap de la société ESRI) ;

Cadastre 2016

Editions de plans pour les communes et la Communauté de communes

Exemples :

Cartes pour la mise en place de taxe d'aménagement sur Beauvoisin

Cartes d'aide à la prise de décision sur la commune de Vauvert pour la carte scolaire

Carte des propriétés d'occupation du sol

Suivi des conventions d'échange de données avec : le Conseil Général du Gard, des sociétés fermières, des bureaux d'études et divers Syndicats dont les communes sont membres, bureau d'étude.

Système d'information géographique via le Web en collaboration avec le Pays Vidourle Camargue

Maintenance des données de l'ensemble des communes

Servitudes et contraintes

Suivi et mise en place des modules métiers « plans de recollements, Voirie, circulation, Espace Verts, gestion des réseaux humides »

Création et modification des accès privés pour l'ensemble des utilisateurs du territoire de la CCPC

Veille juridique ; plateforme nationale de l'urbanisme

Transfert de compétence : Formation dispensée aux utilisateurs des modules, cimetière et gestion des réseaux humides.

>Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

REALISATIONS

E-Administration se caractérise par l'emploi de technologies de l'information et de la communication visant à améliorer les processus, la communication entre usagers et administrations ou entre administrations et l'efficacité de l'administration, que ce soit sur le plan des délais, de la qualité, ou de la productivité des agents publics. Dans ce cadre le service s'est vu confié le pilotage du projet et concertation avec l'ensemble des services et la direction pour co-construire les objectifs de transformation numérique de la collectivité.

Autonomisation du service informatique

Pilotage du projet , COPIL/COTECH, suivi du marché et formatiions des agents

Mission de coordination avec le service informatique de la commune de Vauvert

Suivie et aide à la mise à jour de l'audit informatique, pour l'autonomisation du Service informatique à la Communauté.

Rendez-vous bimensuel prévus par la convention informatique avec le service informatique

Commandes de nouveaux matériels ordinateurs et logiciels

Prévisions budgétaires

Gestion des garanties avec les fournisseurs

Gestion des urgences des utilisateurs et suivi des demandes informatiques

Téléphonie et moyens d'impression

Suivie des marchés et gestion des problèmes des utilisateurs

Dématérialisation

Suivie et mise en place de la dématérialisation des procédures comptables CHORUS

dématérialisation des convocations (Idélibre)

PROJETS 2017

Mise en place Autonomisation du service informatique

Le recours aux technologies informatiques et numériques pour la gestion quotidienne est devenu indispensable. Les collectivités locales exercent une multitude de métiers, chacun nécessitant des applications particulières. Les pratiques et les habitudes changent, la dématérialisation des procédures se met en place pour répondre aux attentes des habitants.

Disposer d'un système d'information de qualité est une condition nécessaire pour être performant et permettre à la collectivité d'accueillir de nouvelles compétences tout en développant ses compétences actuelles.

Dans ce cadre, le conseil a décidé de mettre en place une stratégie de développement du système informatique un mode de gestion externe avec la création d'une instance de gouvernance et de pilotage à la CCPC. Un schéma directeur des TIC sera créé pour planifier les grands projets sur 3 ans.

>Police Municipale Intercommunale (PMI)

Intervient sur tout le territoire intercommunal (Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert) en collaboration avec la police municipale de la commune/ gendarmerie.

MISSIONS

<u>En renfort/complément de la Police Municipale locale</u> :

Prévention routière : intervention dans les classes de primaire (30 classes)

Surveillance entrées et sorties groupes scolaires

Manifestations sportives et récréatives.

Fêtes votives notamment en période estivale (44 jours de renfort pour juillet et Août)

<u>Spécifiques Police Intercommunale :</u>

Urbanisme :

- Contrôle de conformité de fin de travaux
- Rédaction de procès-verbaux d'infractions

<u>De surveillance générale :</u>

Surveillance bâtiments intercommunaux, déchetterie.

Missions de surveillance générale, bruits de voisinage.

Faire respecter les arrêtés municipaux, code de la route

Lutte contre les cambriolages

Contrôle de vitesse (Radar Pro Laser 3)

Pour 2016 : Acquisition local police et aménagement.

Pour 2017 : Ouverture au public de l'accueil poste de Police.

>SPANC

Chiffres Clés

15 installations neuves
247 Fonctionnements

MISSIONS

Contrôle diagnostic des installations existantes
Contrôle de fonctionnement tous les 4 ans installations existantes
Contrôle des installations neuves lorsqu'un permis de construire ou une réhabilitation a été instruite
Vérification de l'équilibre du budget
Animation sur la sensibilisation de l'assainissement collectif et non collectif à des classes de primaires.

REALISATIONS

L'année 2016 avait pour objectif de réaliser les visites de bon fonctionnement.

Le technicien a été confronté à plusieurs personnes récalcitrantes pour des visites de fonctionnements d'administrés sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Leurs installations ont été déclarées non conforme sans visite conformément aux respects de l'article L.1331-8 et L.1331-11 du code de la santé publique.

Les visites de fonctionnement ont été réalisées sur l'ensemble des communes de la communauté.

Quelques personnes devront se remettre aux normes en vigueur pour cause de problème de salubrité publique ou de rejet en milieu superficiel hydraulique.

Afin d'aider le fonctionnement du SPANC, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a attribué des subventions sur la base du nombre de visites effectuées en 2016.

Délibération pour augmenter les tarifs en 2017

Le budget a bien été équilibré.

PROJET 2017

Mise en place du programme de réhabilitation pour aider financièrement les personnes, posant un problème de salubrité publique ou de rejet, qui souhaitent se réhabiliter dans les plus brefs délais.
Cf délibération n° 2016 – 11 -95 convention de mandat.

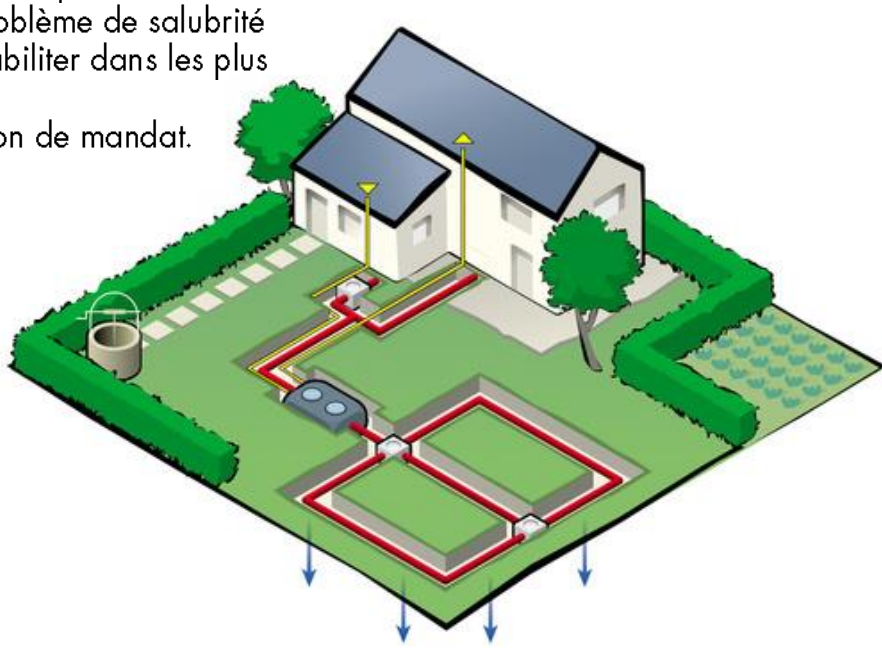

>Aménagement de l'espace

MISSIONS

Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU / SCOT) en collaboration avec les organismes chargés de leur production : les communes pour le PLU, le syndicat mixte pour le SCOT
Instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, etc. prévu par le code de l'urbanisme. La délivrance de ces documents demeurant du ressort des maires des communes membres.
Opération Façade : politique de subvention aux propriétaires d'immeubles en matière d'amélioration de l'habitat.
Le SIG : Système d'Information Géographique qui superpose de façon interactive les informations concernant le territoire, le cadastre, le POS / PLU, les réseaux, les périmètres d'opération.
Participation au développement économique : amélioration et conception des zones d'activités existantes et en création.
Transport communautaire : Elaboration d'un schéma de déplacement et de transport intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.

Activité du service 2016

1 - Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU / SCOT)

En 2016, la commune d'Aimargues a poursuivi l'élaboration de son PLU. Par délibération en date du 27 juin 2016, le conseil municipal a dressé le bilan de la concertation et a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme. Le 8 décembre 2016 l'arrêté municipal n° 2016-2375 lance l'enquête publique relave au Plan Local d'Urbanisme.

A Aubord, une deuxième révision allégée a été engagée afin que le PLU prenne en compte les dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) dans le règlement, apporte des modifications mineures au règlement, simplifie la rédaction du règlement et notamment les dispositions relatives aux zones inondables, mise à jour des documents graphiques, intègre en annexe la servitude pour l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation gérées par BRL (Bas Rhône Languedoc).

2- Convention d'organisation entre le service aménagement de l'Espace « Application du Droit des Sols » et les Communes

Afin de définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et la Communauté de Communes de Petite Camargue, service instructeur et ainsi s'inscrire dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés, une convention d'organisation a été signée en 2016. Elle permettra entre autres de simplifier les procédures et sécuriser juridiquement les actes d'urbanisme.

3- Instruction des autorisations d'urbanisme

Le nombre de dossiers traités par le service Aménagement de l'Espace durant l'année 2016 est de 1405. Une évolution de 9 % par rapport à 2015. Ce phénomène est particulièrement manifeste pour les Permis de construire dont le volume augmente de près de +15 %, les Déclarations Préalable de +11% et les Certificats d'Urbanisme continuent de progresser de + 7.2 %.

Evolution du nombre de dossiers

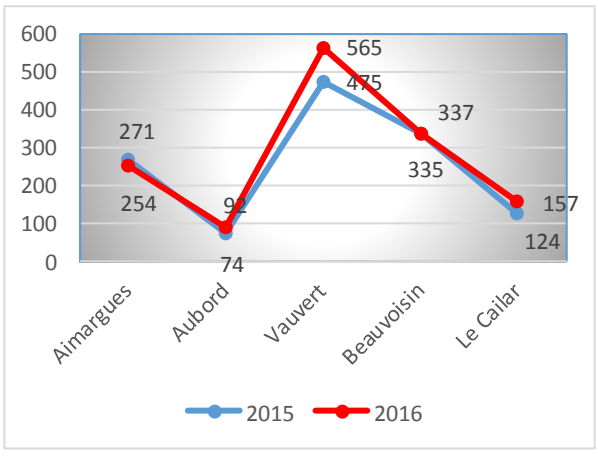

Les permis de construire et permis de construire pour maison individuelle

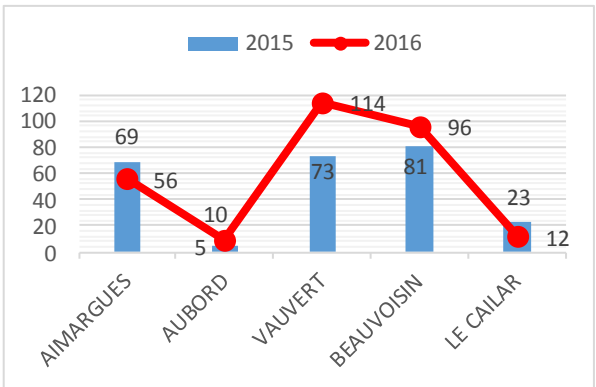

En 2016 le service a instruit 288 demandes de permis de construire (PC) et de permis de construire de maison individuelle (PCMI). Une augmentation est constatée par rapport à 2015 (+15%).

Ainsi alors que le nombre de PC/PCMI instruit pour les communes de Aimargues (-19%) et de Le Cailar (-48%) baissent, il augmente fortement pour la commune de Aubord (+100%) et la Vauvert (+56%).

Les certificats d'urbanisme

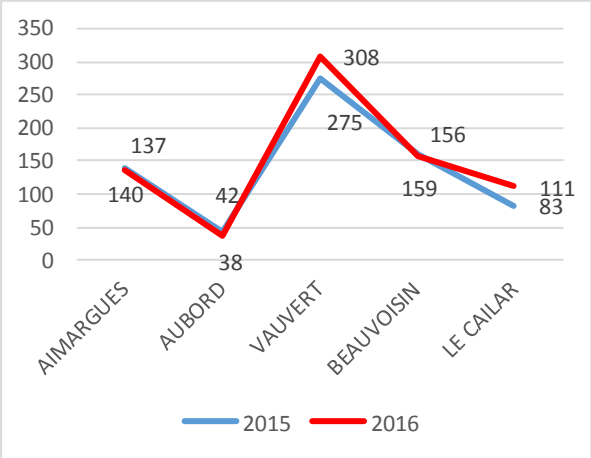

En 2016 le service a instruit 750 certificats d'urbanisme (CU), soit une augmentation de près de 7.3 % par rapport à 2015.

Globalement, le nombre de certificats d'urbanisme a augmenté, à la fois pour les biens situés en zone agricole (+30%) et pour les biens situés en zone urbaine (+9%). Sur la commune de Vauvert les certificats d'urbanisme en zone agricole ont augmenté de près de 94 %.

Les déclarations préalables entre 2015 et 2016

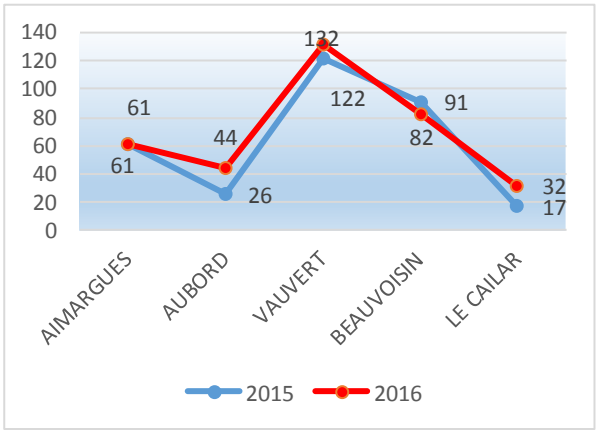

Le nombre de déclarations préalables (DP) instruit par le service augmente de près de 11 % en 2016.

4 - Transports communautaires

Elaboration d'un schéma de déplacement et de transport intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.

Communes	Nombre de dossiers	Projets réalisés	Projets en cours	Projets refusés
Aimargues	1	1		
Aubord	1	1		
Beauvoisin	2	2		
Le Cailar	0	0		
Vauvert	7	3	3	1
CCPC	11	7	3	1

5 -Opération façades

En 2016, le nouveau règlement s'applique. La subvention est désormais calculée sur la base d'une participation de la CCPC de 30% du montant des dépenses des façades visibles depuis l'espace public, plafonné à 2000 €.

Le montant versé pour les projets réalisés en 2016 est de 10 169.24 € pour 7 dossiers sur les 11 déposés.

>Développement économique, emploi et insertion

MISSIONS

Statutairement, la Communauté de communes de Petite Camargue a la compétence pour les actions de développement économique, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale ; la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

1 – LES ZONES D'ACTIVITES

La Communauté de communes gère aujourd'hui, 5 zones d'activités :

ZAC de la Peyre à Aimargues

Situé proche de l'Autoroute A9 dans la Zone d'activités La Peyre, le lotissement de Petite Camargue a été réalisé en 2005.

ZAC la Grand'Terre à Aubord

La Zone artisanale et industrielle La Grand Terre à Aubord a été créée en 1989. Elle se situe à l'entrée de ville. Sur une surface totale de 6 ha, sont installées plus d'une vingtaine d'entreprises.

ZAC Pôle des Costières à Vauvert

La zone industrielle de Vauvert, a été requalifiée en 2008 permettant la mise en souterrain des réseaux, la réfection des voiries, la réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales et potables, ainsi que l'aménagement de l'entrée de la zone. En 2013, une extension de de plus de 18 ha a été lancée, dans le prolongement de la zone industrielle, cette extension est en cours de commercialisation
Cette zone à vocation industrielle, peut accueillir les entreprises soumises à la règlementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).
L'aménagement de la Voie d'Aubord, faisant la jonction entre la Zone Industrielle et cette nouvelle ZAC, créera un accès privilégié pour les véhicules lourds, via la D139. »

Aujourd'hui, des lots sont disponibles : 8 parcelles cessibles à partir de 3 088 m^2, soit au total environ 38 972m^2 et 1 macro-lot de 51 756 m^2.
Tarif moyen au m^2 : de 30 à 43€ HT

ZAC Coté Soleil à Vauvert

La Communauté de communes de Petite Camargue est en concession d'aménagement avec la SEGARD qui réalise l'aménagement de la ZAC Côté Soleil d'une Superficie de 19,7 ha, elle est située à l'entrée de Vauvert.
Cette zone est à vocation commerciale et artisanale, la première phase de travaux d'aménagement est finalisée.

Les travaux d'aménagement de la 2ème tranche de la ZAC sont lancés, 5 lots de sont livrés – Tarif au m^2 : 75,00 € HT /m^2. Les lots restant à aménager seront livrés au fur et à mesure des ventes réalisées.

2 - L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Adhésion à Initiative Gard

La Communauté de communes participe au financement des projets d'entreprises sur le territoire de, via une subvention de 6 900€ annuelle versé à Initiative Gard.
En 2016, sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue, les prêts consenties par l'association d'un montant global de 40 000€ ont permis de lever 203 020 € de prêts bancaires pour les entreprises, et de créer et maintenir 11 emplois.

3 - L'ACCOMPAGNEMENT EMPLOI – INSERTION - FORMATION

Accompagnement des demandeurs d'emploi

L'action référente de parcours est maintenue en 2016, via le financement du fonds Sociale Européens. Cette action a accompagné 84 personnes en difficulté dans la construction de leur parcours de retour à l'emploi.

Accompagnement des Jeunes via la Mission Locale Jeunes

La Communauté de communes participe au financement de la Mission Locales jeunes, dont le siège est à Vauvert. En 2016, une subvention d'aide au fonctionnement de 44 065,70 € a permis la prise en charge de plus de 500 jeunes de notre territoire.

Le soutien aux actions de formation

La Communauté de communes soutient les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) et l'antenne vauvergeoise du CFPPA du Gard : Centre de formation et Centre de bilan et de conseil en ressources humaines. Cela permet d'assurer la présence sur le territoire :

- de formations préparatoires ou qualifiantes dans le secteur de l'agriculture et de l'entretien paysager
- de formations destinées à l'accès aux savoirs de base et aux compétences clés européennes à tout public adulte
- du centre de bilan de compétences et de conseil en ressources humaines (CBCRH)

En 2016, la Communauté de communes a ouvert l'Espace Emploi Entreprises : plus de 300 m^2 de bureaux mis à disposition d'organismes de formation.
Réunissant ainsi dans un même lieu, des centres de formation et Sophie Valladier, Référente Parcours pour la Communauté de communes, cela a permis de créer une synergie et une cohérence globale autour des questions d'emploi et de formation.

PROJETS 2017

Installations de nouvelles entreprises en ZAC Côté Soleil à Vauvert
Le Contrôle Technique Auto Sécurité va ouvrir ses portes dès avril 2017.
Les travaux d'aménagement du nouveau site de la société VALDEYRON devraient démarrer dès le 2ème trimestre 2017. Ce projet leur permettra ainsi de réunir sur un même lieu les bureaux et le showroom installés rue Emile Zola à Vauvert, et leur dépôt de matériaux situé en Zone Industrielle.

Structuration du service développement économique
Les nouveaux locaux du siège, situé en rez-de-chaussée, vont offrir un meilleur accueil du public. Le service développement économique se structurera en ce sens : le recrutement d'une personne permettra d'aller à la rencontre des entreprises du territoire et de positionner la Communauté de commune en facilitateur de projet au service les entreprises et porteurs de projets.

>Missions transversales

Le service Missions transversales pilote et anime des programmes d'intervention et des projets structurants de la Communauté de communes, développe le partenariat et les réseaux professionnels.
Il gère également deux structures d'accueil touristique : le port de plaisance de Gallician et le *centre d'hébergement de groupes La Petite Camargue.*

Fonds Européens : La Communauté de communes a candidaté en 2015 à l'appel à projet régional Approche Territoriale Intégrée urbaine obtenant ainsi 1 790 584 € de fonds FEDER pour accompagner la stratégie de développement urbain durable du quartier prioritaire de Vauvert.
Ce programme a permis d'accompagner en 2016, la construction de la nouvelle école de musique intercommunale, premier projet phare, permettant de renouer les liens entre la vie communale et le quartier prioritaire tout en répondant à des objectifs de transition énergétique. Ainsi, sur un montant total d'opération de 2 326 497,19 € HT, le FEDER a soutenu le projet à hauteur de 300 000 €, soit 12,89% du coût total.

Développement touristique : Moderniser les infrastructures intercommunales d'accueil touristique

2016 a été l'année du lancement tant attendu de l'opération de requalification du port de Gallician.
Plus de 600 000 € HT de travaux engagés pour la reprise du système d'amarrage, nécessaire pour fiabiliser les amarrages au regard de l'augmentation de la fréquence et des tonnages du fret fluvial commercial en développement sur le canal du Rhône à Sète ; la création d'une cale de mise à l'eau, attente forte des habitants de ce territoire ; la création d'un réseau de collecte des eaux grises et noires issues de la plaisance indispensable à la préservation de l'environnement.

Le service a déposé des demandes de subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire du Plan Rhône), du Département du Gard dans le cadre du Contrat territorial, de la Région Occitanie et de l'Agence de l'Eau pour l'aide à la création du réseau de collecte des eaux usées, et de l'Europe pour la création de la cale de mise à l'eau via le Fonds LEADER géré par le Pays Vidourle Camargue.

Chiffres clés Port de Gallician 2016 :
506 nuitées en escales de moins d'un mois
41 escales de 2 compagnies de péniches hôtel.
58,20 % de clientèle étrangère principalement européenne
7 expositions d'artistes peintres amateurs accueillies à la capitainerie

Gestion du centre d'hébergement de groupes La Petite Camargue
En accueillant des groupes de 15 personnes et plus, le centre d'hébergement de groupes vient compléter l'offre d'hébergement existant sur le territoire intercommunal.

Chiffres clés Centre d'hébergement de groupes 2016 :
Capacité d'accueil de 68 personnes, 28 chambres de 2 ou 3 lits
6 253 nuitées réalisées en 2016 : 65 % public scolaire (écoles élémentaires et collèges) et 19 % public handicapé

Gestion du port de plaisance de Gallician
Le port de Gallician s'engage dans l'amélioration de ses services, le développement de son activité au profit du territoire intercommunal et de ses acteurs, et la préservation de son environnement. Pour cela, le service développe son réseau de partenaires du monde portuaire et touristique et consulte ses usagers.

Un port à l'écoute de ses usagers :
Le service a réalisé dans le courant de l'été 2016 une enquête auprès des plaisanciers en escale et mis en place des temps de rencontres et d'échanges autour de la vie portuaire avec les plaisanciers titulaires d'un contrat à l'année au port de Gallician. Ces diagnostics et pistes d'actions partagés serviront à la poursuite de l'amélioration des services portuaires.
L'enquête avait pour objectif de mieux connaître les plaisanciers en escale à Gallician, d'identifier les points d'intérêt de l'escale à valoriser ainsi que les pistes de développement.

Amélioration des services portuaires :
Les travaux d'aménagement du port sont une première étape importante dans l'amélioration des services portuaires.
En parallèle, en tenant compte des premières conclusions de l'enquête escale et des rencontres plaisanciers, un travail sur le règlement particulier de police portuaire, sur le stationnement des véhicules sur les quais, sur les conditions de réception du courrier des plaisanciers titulaires d'un contrat à l'année, sur la création d'un point propre pour la collecte des déchets ou encore sur l'aménagement paysager des quais, a été engagé et devrait voir ces différentes réalisations se concrétiser en 2017.

Développement de l'activité portuaire au profit du territoire et de ses habitants : Le service a enclenché, en collaboration avec l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue, un travail avec les socioprofessionnels du tourisme afin de valoriser et développer l'offre touristique à destination des plaisanciers. Pas moins de 13 nouvelles prestations avec des conditions d'accès préférentielles seront ainsi proposées dans l'édition 2017 du Pass'Découvertes de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie.

Ports exemplaires en réseau sur le canal du Rhône à Sète : Participation à l'étude et à l'élaboration d'un schéma d'intervention commun aux ports gardois et héraultais du canal du Rhône à Sète sur la gestion des effluents issues de la plaisance.

PROJETS 2017

Port de plaisance : Fin des travaux d'aménagement des quais. Engagement des aménagements paysagers et de la requalification et mise en accessibilité de la capitainerie.
Fonds Européens : lancement d'un programme de manifestation dans le cadre du joli mois de l'Europe.
Lancement du projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale.

>Tourisme

Schéma de Développement Touristique quinquennal (2016 à 2021). Les grands axes stratégiques de développement touristique de la Communauté de communes de petite Camargue, ont été déclinés au 2ème trimestre 2016, sous forme d'organigramme et validé en Commission Tourisme. Ce document, dans sa forme actuelle, est un document interne qui doit être compléter en 2017 par des fiches Actions. Transversal, sa mise en œuvre implique la mobilisation des services de la Communauté de communes de Petite Camargue. Les enjeux d'image et d'organisation identifiés nécessitent un investissement financier plus important.

Dans ce cadre deux grands projets ont été menés :

Le changement de statut de l'Office de Tourisme, ses nouvelles missions et perspectives.

Le statut associatif ne semblait plus aussi bien adapté et risquait d'aggraver la gestion de fait de la part de la Communauté. Il était donc opportun de créer un Office de Tourisme sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial. Pour mener à bien ce projet, débuté en mars et achevé en décembre par la création de l'EPIC le 1er janvier 2017, les élus de la commission tourisme et les socioprofessionnels touristiques du conseil d'administration de l'Office ont été associés. Ils ont ainsi pu co-construire un projet de développement touristique partagé.

La loi NOTRE a également accéléré cette transformation en clarifiant l'attribution de la compétence touristique aux intercommunalités, renforçant ainsi leur légitimité.

Enfin ce projet permet d'affirmer que le tourisme est une priorité pour le développement économique de la Communauté et que l'Office de Tourisme devait en devenir la pièce maitresse.

Le Schéma Local d'Organisation Touristique (SLOT) fait partie de ces projets pour lequel le service Tourisme de la Communauté de communes avait de fortes attentes. Cependant, le contexte n'a pas été favorable à son émergence (loi NOTre applicable seulement à partir du 1er janvier 2017, appel à projet sur le SPôTT (Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux) Camargue, priorisation sur la mise en place de l'EPIC.

Ce projet, débuté en avril, s'est terminé, après 3 réunions menées et animées par un cabinet de formation FB Ingénierie Tourisme et Territoire, en septembre.

Partant du constat d'un manque de stratégie touristique partagée avec l'ensemble des acteurs et partenaires, la Petite Camargue souhaitait clarifier les compétences de chacun. L'objectif était de gagner en efficacité et réduire les coûts. Clarifier signifiait :

- Identifier une organisation (le qui fait quoi et comment).
- Nommer des « chefs de file » en fonction des actions à mener, notamment dans le cadre du Schéma de Développement Touristique de la Petite Camargue.

Il aurait été pertinent, après les trois Formations/Actions, de continuer ce travail de mise en cohérence des rôles et missions de chacun des partenaires institutionnels, via des projets identifiés. Cela sera désormais à l'Office de Tourisme, sous statut d'EPIC de proposer des axes de travail avec ses différents homologues.

La gestion et animation de la taxe de séjour et de la régie portuaire :

200 hébergeurs soit 2 355 lits hébergeurs soumis à la taxe de séjour

34 187,56 euros le montant de la taxe de séjour utilisé pour financer le développement touristique du territoire

Projets 2017

En 2017, l'office de tourisme de Vauvert et de Petite Camargue en EPIC nouvellement créée reprendra l'ensemble des missions du service tourisme, supprimé au sein de la Communauté de communes. Il sera donc chargé de mettre en œuvre le schéma quinquennal de développement touristique de Petite Camargue, valider les statuts et la composition des instances de gouvernance, mais aussi mettre en place les premières actions.

Etude de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les hébergeurs. En 2017, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue a décidé de faire un état des lieux et une analyse de l'offre d'hébergement touristique afin de renforcer les moyens affectés à celui-ci sur le territoire communautaire. Il a choisi de confier l'animation de ce projet à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, dont l'expérience dans l'accompagnement des entreprises pourra assurément être bénéfique au développement de l'économie touristique de Petite Camargue.

En automne une réunion de présentation des résultats est prévue, durant laquelle l'Office de Tourisme, les services de la Communauté de communes concernés et les hébergeurs décideront ensemble des actions concrètes à mener : formations, ateliers,...

Le Plan Qualité Manades. Une réflexion a été menée sur sa relance et son élargissement à d'autres territoires, afin de mettre en exergue dans le département, ce projet pilote en la matière, porté par la Communauté de Communes. S'il a été décliné, reste pour le dernier trimestre 2017 à le dérouler.

Itinéraires de Promenade et Randonnée. Ces itinéraires dont l'extension aux communes d'Aimargues et d'Aubord, ont été finalisés début 2015, font l'objet d'une promotion et d'aménagements. Ainsi, un schéma d'aires de pique-nique a été proposé en 2016 pour émailler le long de ces chemins, des points d'arrêt (visuels (panoramas exceptionnels), de repos, de découverte et de compréhension de l'environnement, de pique-nique) dans chaque commune. Il sera approfondi en 2017.

>Environnement

Périmètre du territoire desservi

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Petite Camargue regroupe les communes d'Aimargues, d'Aubord, de Beauvoisin, du Cailar et de Vauvert, 25 921 habitants. (Selon INSEE 2016).

MISSIONS

- **Collecte des déchets :** Comprend la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, la collecte en colonne d'apport volontaire de verre, la collecte sur rendez-vous des encombrants et déchets verts.

- **Gestion des quatre déchèteries communautaires** de Vauvert, de Le Cailar, d'Aimargues et de Beauvoisin,

- **Sensibilisation au tri sélectif** (habitats verticaux / écoles).

- La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et tri sélectif) est effectuée par un prestataire privé. Un marché a été conclu depuis le 01/09/2014 pour une durée de 5 ans, avec la Société OCEAN.

- La collecte des bennes des déchèteries a été confiée par contrat de 5 ans à la société Océan, et ce, depuis le 01/09/2014.

- La collecte des colonnes à verre a été confiée par contrat de 5 ans à la Société VIAL depuis le 01/09/2014.

- Chaque foyer est doté d'un bac pour les ordures ménagères et un pour le tri sélectif. La société PLASTIC OMNIUM assure la location maintenance depuis le 21 février 2011 pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois un an.

- Le traitement des déchets est quant à lui été confié au SITOM Sud Gard

REALISATIONS 2016

A) La sensibilisation au tri sélectif dans les habitats verticaux

Refus de tri

Chaque mercredi, l'ambassadrice de tri vérifie avant la collecte, le contenu des bacs de tri sélectif des habitats verticaux. Les erreurs sont maintenant très rares, les consignes de tri s'étant étendues au 1er mars 2016. Les nouvelles directives de tri concernent les emballages polystyrène, pots de yaourt ainsi qu'une grande majorité de plastique, les dosettes de café aluminium etc… De ce fait, les erreurs de tri s'avèrent moins fréquentes.

Avancement sur le projet des aires de stockage des ordures ménagères et du tri sélectif

Courant 2016, nous avons pu échanger avec le bailleur Un Toit Pour Tous au sujet de la résidence Le Coudoyer. En effet, la collecte s'avère de plus en plus difficile quant aux conditions de stockage des bacs qui se trouvent dans la cour de la résidence, sur la terre battue avec de nombreux obstacles (racines d'arbre, cailloux, marche d'escalier). Ces mauvaises conditions engendrent de nombreux problèmes de sécurité pour les éboueurs lors de leur passage, mais également pour les résidents qui profitent de l'espace extérieur.

D'autre part, le stationnement devant la barrière ou à l'intérieur de la résidence reste problématique pour la collecte.

Nous avons également eu des contacts avec le bailleur SEMIGA, ainsi qu'avec les services techniques de la mairie de Vauvert, afin de signaler les problèmes récurrents de stationnement gênants devant les enclos lors de chaque collecte. Nous avons donc demandé à la mairie de bien vouloir refaire les marquages au sol des places de stationnement, et d'améliorer les enclos déjà en place. Pour exemple, une ouverture sur la route des enclos de la résidence Le Languedoc faciliterait significativement la collecte.

De façon générale, pour le bien de tous – usagers et collecteurs – l'intégralité des conteneurs collectifs devrait être accessible par l'extérieur de chaque bâtiment. (Bosquet par exemple).

Bacs à verre

Pour permettre aux habitants de réduire le nombre de bouteilles et bocaux en verre dans les bacs d'ordures ménagères de leurs résidences, nous avons décidé de mettre en place des bacs à verre dans les 4 bâtiments de la Condamine (Le Pic Saint Loup, Les Arbousiers, Les Portes de Camargue et Les Terrasses d'Anglas). Cet essai est pour le moment concluant et nous incite à poursuivre cette collecte. Un état des lieux sera fait dans les HLM de la Costières et, en fonction des possibilités, cette mise en place pourrait être étendue à ce quartier, si l'installation de colonnes s'avérait problématique.

B) La sensibilisation au tri sélectif dans les Ecoles :

Communes. Au cours de l'année 2016, les animations ont concerné les élèves des classes de CP au CM2, soit 64 classes soit 9 classes de plus que l'an dernier, de ce fait, une répartition des classes a dû être opérée entre les ambassadrices.

Les interventions sont effectuées du mois de septembre au mois de juin, au rythme de deux demi journée par semaine, avec l'aide d'une personne bénévole.

L'encadrement dans toute activité auprès d'enfants est important, travailler à deux permet de multiplier et diversifier les actions.

Initiation au tri sélectif

Le jeu de la déchèterie :

Le relais du tri sélectif :

Visite du centre de tri pour les classes de CM2 de la CCPC

D) Mise en œuvre du service environnement en matière de communication

Le rôle et les interventions des ambassadrices de tri :

Cette fonction implique un travail de terrain conséquent et assidu des ambassadrices de tri, auprès de la population des cinq communes. Il est effectué de la façon suivante :

Les réclamations :

Les réclamations sont traitées par l'ambassadrice de tri et un prestataire de service

Les refus de tri :

Suites au trois jours de collecte du tri sélectif sur les cinq communes, le prestataire de service nous transmet la liste des bacs refusés, avec adresses et motifs, afin que les ambassadrices puissent intervenir.

Cela implique un passage chez toutes personnes concernées, afin de rencontrer le propriétaire ou de déposer des communications axées sur les consignes de tri.

Cette intervention permet également de repérer les bacs déficients et de faire le nécessaire pour les changer en s'assurant ainsi, du bon fonctionnement de la collecte.

Les interventions sur les communes :

Cela permet de cibler toute personne n'ayant pas de bacs de collecte, de sensibiliser les résidents à l'importance de vivre dans une ville propre en laissant des communications pour palier aux problèmes d'encombrants laissés sur la chaussée sans prise de rendez vous avec nos services pour les enlèvements en porte à porte. Suite à ce repérage, nous faisons intervenir le service de ramassage d'encombrants ;

D'autre part, ces interventions permettent d'insister pour que les résidents rentrent leurs bacs après la collecte. Elles permettent également de communiquer sur les différents services que nous proposons.

CHIFFRES CLES

1 Organisation de la collecte des ordures ménagères en porte à porte

Soit 309 kg/hab contre 354 au niveau national

On constate une légère augmentation de 6 T 960 des ordures ménagères.

Même si la population est en augmentation, la Communauté est arrivée cette année à gérer ses apports d'ordures ménagères. On peut constater qu'ils restent stables.

2 Organisation de la collecte du tri sélectif en porte à porte

Par rapport à 2013, la collecte du tri sélectif baisse de 5,75 tonnes.
Le travail sur la qualité du tri auprès des résidents doit perdurer, le coût des refus s'est élevé à 38 868,18 € pour l'année. Nous constatons une légère baisse par rapport à l'année précédente mais nous souhaitons encore améliorer cette qualité.
On constate une augmentation de 13 T 280 de la collecte sélective.

La population est en augmentation, la collecte sélective aussi, les ordures ménagères baissent le geste de tri devient naturel.

3 Organisation de la collecte du verre en porte à porte (bacs) et en apport volontaire (colonnes)

On constate une augmentation des tonnages du verre collecté de **35 T 820**. les communes membres ont été équipées de quelques colonnes à verre nouvelle génération, d'un profil plus design et insonorisées, elles sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

4 Les déchetteries

	2014	2015	2016	Evolution
Gravats	4523,06	4831,51	5041,13	209,62
Ferraille	231,3	297,05	371,26	74,21
Bois	1305,48	1532,16	1489,42	-42,74
Placo	330,38	315,52	325,38	9,86
Incinerable	1474,54	1699,72	1885,12	185,40
Non incinérable	1421,34	1391,84	1368,76	-23,08
Carton	247,46	249,52	234,44	-15,08
Végétaux	3167,66	3779,54	3548,05	-231,49

5 Les apports des DEEE

Enlèvements D3E Année 2016				
Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert	Aimargues	Total
112,429T	37,562T	87,678T	37.984T	275.653t

6) Les enlèvements DDS en déchèterie

Tableau comparatif enlèvement (en tonne) DDS 2014/2016			
	2014	2015	2016
Vauvert	14,63	7,191	7,718
Beauvoisin	15,25	18,04	21,273
Le Cailar	5,97	1,675	1,516
Aimargues	6,29	2,314	3,189
Total	42,151	29,22	33,69

7) Fréquentation des usagers en déchèterie

Fréquentation déchèteries année 2013 2014 2015 2016				
	Vauvert	Le Cailar	Aimargues	Beauvoisin
2013	26036	19292	25692	28575
2014	39422	18516	26746	30015
2015	43494	19160	27798	23381
2016	53911	13914	24903	20070
Passage	+ 10 417	- 5 246	- 2 895	- 3 311

9) Ramassage des encombrants en porte à porte : 1768 rendez-vous inscrits auxquels il faut rajouter les HLM

10) Ramassage des déchets verts en porte à porte : 2150 rendez-vous inscrits

PROJETS 2017

Réhabilition déchèterie de Le Cailar

Poursuite de la sécurisation des déchèteries.

Participation à la mise en place d'abris conteneurs afin d'améliorer la qualité de vie des habitats verticaux.

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

>Maison de la Justice et du Droit

La Maison de Justice et du Droit située au 310 Rue Emile Zola (derrière les arènes) est ouverte du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00. C'est un lieu d'accès au droit pour tous. Ses services sont gratuits et accessibles à tous les habitants de la Petite Camargue et ce en toute confidentialité.

MISSIONS

La Maison de la Justice possède à la fois une mission judiciaire et une mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du justiciable.

Elle a pour mission de développer des réponses alternatives aux poursuites pour lutter contre la petite et moyenne délinquance.

Elle constitue un cadre privilégié pour mettre en oeuvre des mesures de médiation et conciliation judiciaire en matière civile, pour mener des actions d'aide aux victimes et d'aide à l'accès au droit.

La Maison de justice réserve un accueil permanent spécifique et gratuit afin d'apporter un soutien matériel, moral et juridique immédiat aux victimes d'infractions et de permettre aux personnes de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires.

Pour répondre aux besoins de chacun, des permanences sont tenues sur rendez-vous par plusieurs intervenants :

ADIL : Information juridique, financière et fiscale sur les questions relatives au droit du logement.

C.I.D.F.F. : (Centre d'Information des Droits de la Femme et la Famille) accueil, écoute et information se rapportant au droit de la famille, droit du travail...

A.G.A.V.I.P : (Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales).

Conciliateur de Justice : Il favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers (problèmes de voisinage, litige opérateur téléphonique, droit de passage).

Avocat généraliste (divocre...), Avocat du droit du travail (contrat de travail, licenciement...) et Avocat de l'enfant qui rapporte la parole de l'enfant au Juge des Affaires Familiales (divorce, droit de garde...).

Défenseur des droits : Il favorise le règlement amiable entre un administré et une administration ou un organisme chargé d'une mission de service public (litige CAF, PV, caisse de retraite, RSI).

Association LEO LAGRANGE : Elle traite les demandes de personnes touchées par le surendettement et les difficultés financières.

A.D.P.M.F. : Association Départementale Professionnelle de Médiations Familiales exigées par le Juge aux Affaires Familiales afin de voir modifier le jugement de première instance.

REALISATIONS

Bilan de l'année 2016 : Depuis le mois de septembre 2016 Madame HATIER est affectée tous les jours de la semaine à la Maison de Justice et du Droit de Vauvert. Elle a pour mission de gérer la structure de cet établissement et en parallèle doit toujours également s'occuper du service des restitutions et des confiscations de véhicules suite à des décisions de justice.

D'autre part, le lien existant entre les trois Maisons de Justice est un avantage certain pour notre département.

Au cours de l'année 2016, la greffière a reçu en stage deux policiers municipaux de VAUVERT et de LUNEL. Elle a également accueilli différents stagiaires notamment de la mission locale de VAUVERT, une élève de 3ème en stage d'observation en milieu professionnel ainsi qu'une stagiaire dans le cadre d'un CAP AVENIR, AMS Grand Sud

1- Visites et appels téléphoniques :

919 personnes et 2 211 appels ont été reçus en 2016. En 2015, 1 009 personnes et 2 459 appels avaient été reçus.

Les intervenants quant à eux ont reçu 973 personnes.

2- Analyse des demandes du public à partir des visites

Nature des demandes 2016

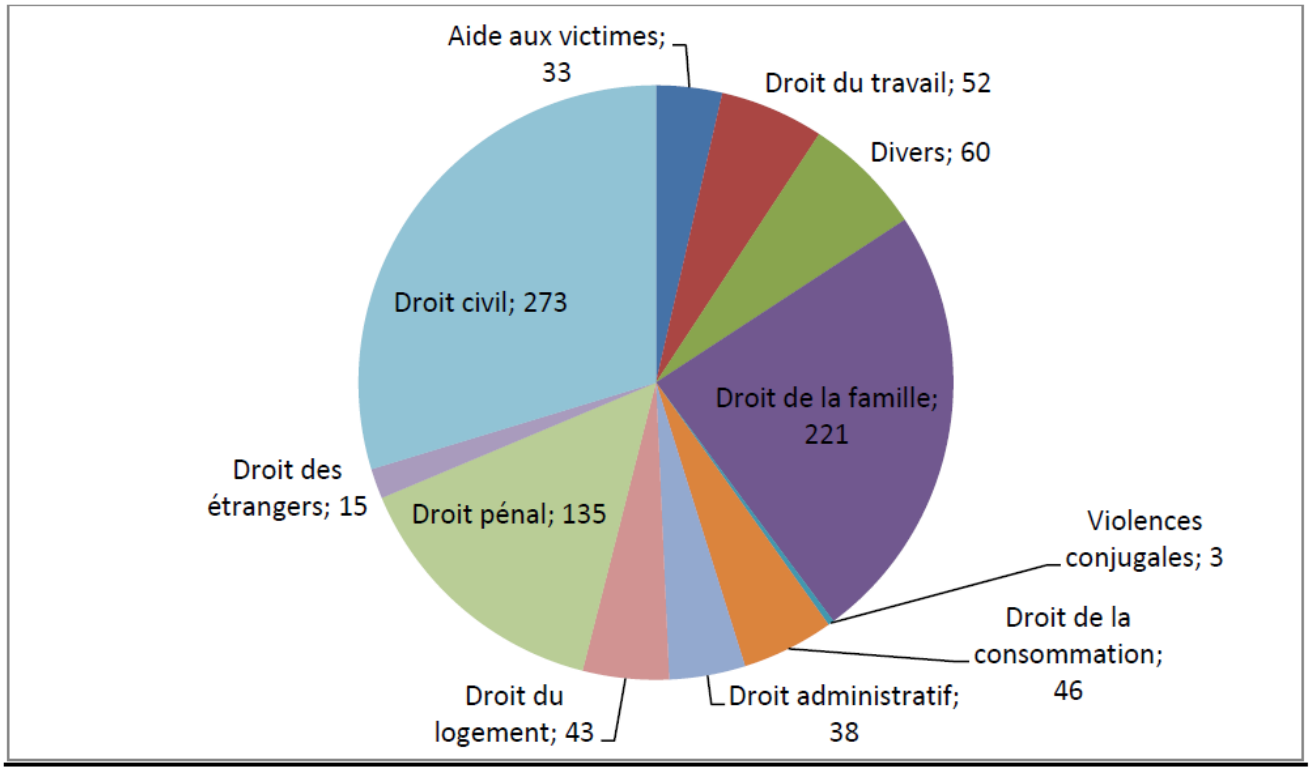

3 Localisation géographique des visites et des appels

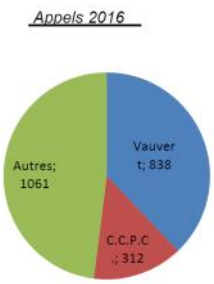

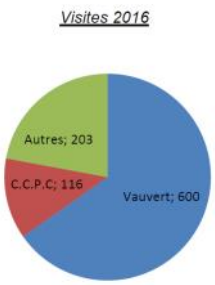

En 2016, 110 communes ont utilisé les services de la Maison de Justice (127 en 2015).

1 150 appels et 716 visites provenaient de la C.C.P.C (838 appels et 600 visites de Vauvert) et 1 061 appels et 203 visites provenaient d'autres villages.

>Ecole de musique de Petite Camargue

MISSIONS

L'Ecole de musique de Petite Camargue est un service public culturel intercommunal qui a pour mission l'enseignement musical et l'accès au plus grand nombre à une éducation et une pratique musicale. Cet enseignement musical passe par un apprentissage des techniques instrumentales et vocales, d'une connaissance des répertoires et moyens d'expression (classique, jazz, musiques actuelles et musique contemporaine) en vue, essentiellement, d'une pratique musicale amateur, d'un accès dans un conservatoire ou dans une école de formation professionnelle. Le développement des pratiques collectives et pratiques amateurs sont les composantes majeures de ses activités pédagogiques.

L'école de musique est ouverte à tous les publics, enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et retraités.

L'école de musique participe activement à la vie artistique dans son aire de rayonnement, dont elle est un élément "moteur", et mène quelquefois des actions de sensibilisation auprès des écoles primaires.

Depuis 2007, conformément aux orientations du "Schéma départemental des enseignements artistiques" mis en place par le Conseil Général du Gard, l'Ecole de musique assure le rôle d'établissement "ressource" sur un territoire couvrant le Pays Vidourle Camargue et qui regroupe les écoles de Calvisson, Gallargues le Montueux, Le Grau du Roi, Vergèze et Sommières.

CHIFFRES CLES 2016

Personnel

- 1 Directeur - titulaire - Assistant d'enseignement artistique
- 1 Secrétaire – titulaire – Adjoint administratif
- 1 Régisseur / Enseignant - titulaire (80 %) - Adjoint technique
- 4 Enseignants - titulaires - Assistants d'enseignement artistique
- 10 Enseignants - titulaires - Adjoints d'animation
- 5 Enseignants - non titulaires – contractuels
- 7 Enseignants - non titulaires - Intermittents du spectacle

Passage à temps plein de la secrétaire et du professeur de violoncelle.
Nomination d'un gardien / surveillant à temps plein dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Horaires

466 heures hebdomadaires de cours sont prodiguées à l'Ecole de Musique.

- Titulaires 302,75 h (64,93 %)
- Contractuels 83,75 h (17,96 %)
- Contractuels / Intermittents 79,75 h (17,11 %)

Effectifs

Effectif total de **863 élèves** (842 élèves l'an dernier).

- 647 élèves de la CCPC (soit 75 % de l'effectif)
- 216 élèves extérieurs à la CCPC (soit 25 % de l'effectif)

Aimargues : 102 élèves
Aubord : 49 élèves
Beauvoisin : 121 élèves
Bernis : 31 élèves
Le Cailar : 39 élèves
Mus : 13 élèves
Vauvert / Gallician : 292 élèves

5/6 ans : 50 élèves
7/11 ans : 234 élèves
12/15 ans : 136 élèves
16/18 ans : 30 élèves
Etudiants : 14 élèves
Adultes : 307 élèves
Retraités : 56 élèves

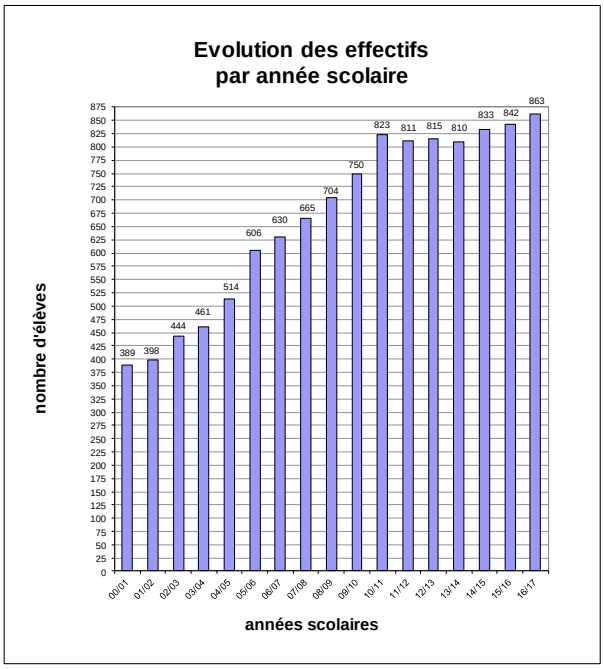

Disciplines enseignées

Eveil musical, parcours découverte, formation musicale, accordéon chromatique, accordéon diatonique, alto, batterie, chant, clarinette, DJ – scratch, djembé, flûte, flûte à bec, guitare, guitare basse, guitare électrique, harmonica, harpe, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle, Big band adultes, Big band benjamin, chorales adultes, chorle efants, ensemble d'accordéons, ensemble d'anches (clarinettes et saxophones), ensemble de guitares, ensemble de harpes, ensemble instrumental benjamin, ensemble Jazz, ensemble de percussions, ensemble de violoncelles, groupes Rock, improvisation Jazz, musique de chambre, orchestre d'harmonie, orchestre symphonique adultes, quatuor de saxophones, MAO (Musique assistée par ordinateur en partenariat avec l'association RIVES) .

Projet année scolaire 2016/2017

Projet autour des musiques classiques au cinéma avec projection sur grand écran porté par l'orchestre symphonique et les chorales adultes et enfants.
Ce projet a fait l'objet de deux concerts avec le soliste baryton Olivier Heyte les :
Vendredi 23 juin 2017 à la salle Brassens de Lunel
Dimanche 25 juin 2017 à la salle Bizet de Vauvert

>Restauration scolaire

La C.C.P.C. a dans ses compétences statutaires, depuis sa création au 1er Janvier 2001, la gestion de la restauration scolaire, laquelle concerne :

Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites, propriétés des communes, et leur entretien,
L'entretien des réfectoires, l'équipement en matériel et mobilier,
Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas ou à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité,
La fourniture et la livraison des repas,
Le service de table,
La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus.

Le service est constitué de :

- → **12 restaurants satellites : 10 servis en liaison chaude** (Vauvert Roujeon, Vauvert Abauzit, Gallician, Montcalm, Aubord maternelle, Aubord primaire, Beauvoisin maternelle, Beauvoisin primaire, Franquevaux, Le Cailar) **et 2 remise directe** (Aimargues, Vauvert centre)
  → **2 unités de fabrication** (Vauvert, Aimargues)

CHIFFRES CLES

Production totale 2016 : 201 609 repas
84 % pour la restauration scolaire
16 % pour les prestations de services (hébergement de groupes et centre de loisirs

Evolution de la production globale de repas 2005-2016
Activité restauration scolaire + prestations de service

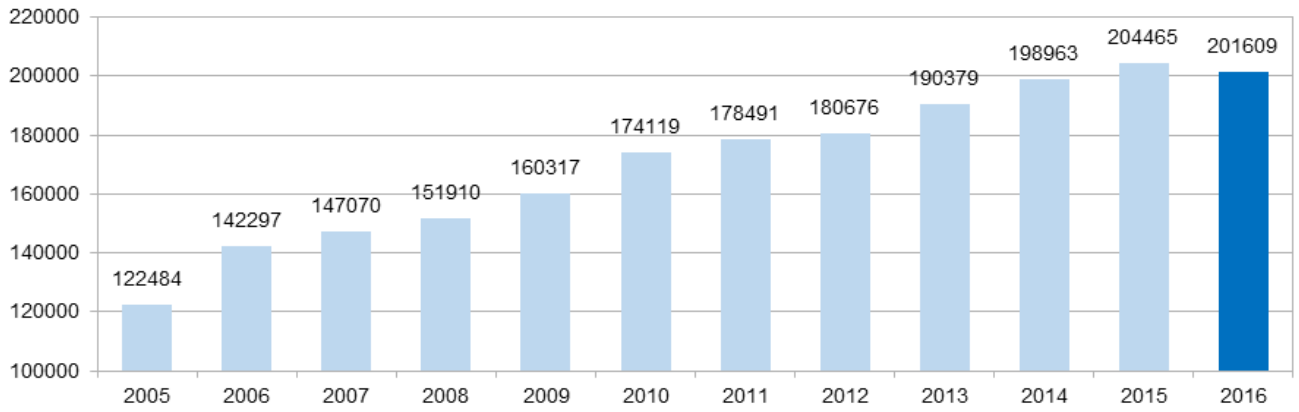

Production journalière 2016 (moyenne jour scolaire)
1223 repas/jour

Coût réel global du repas

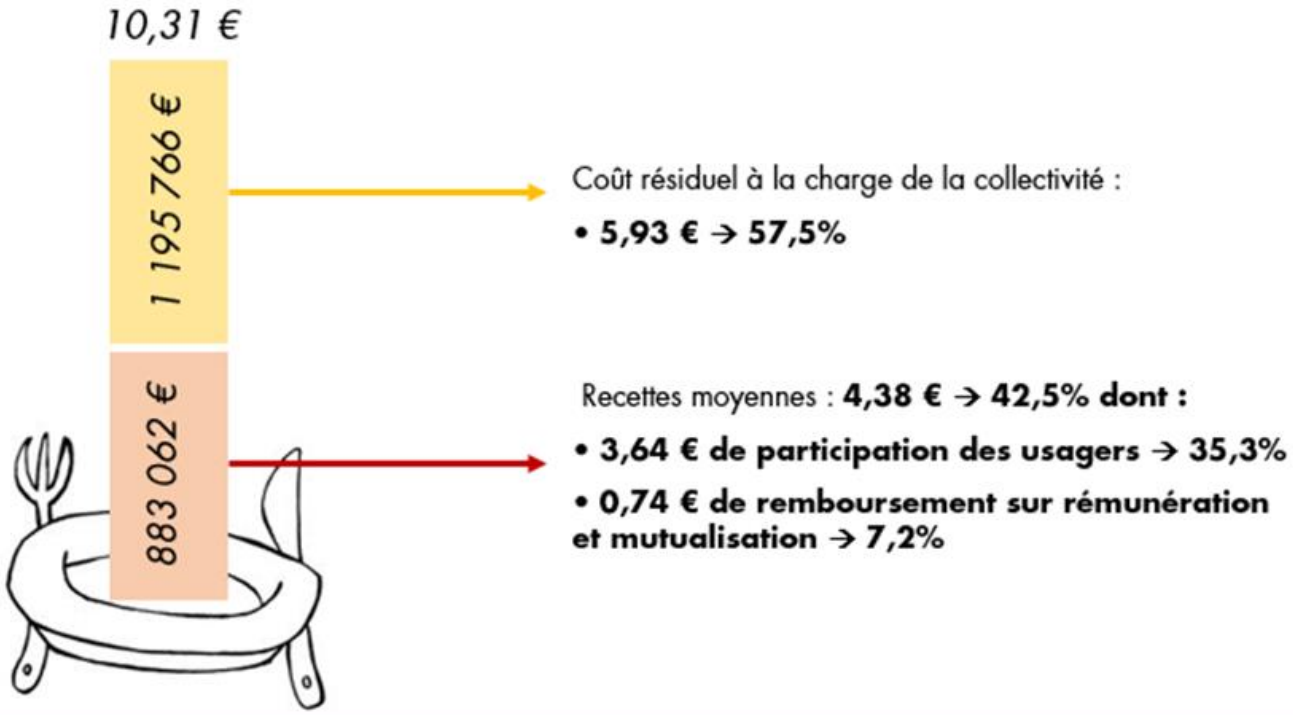

PROJETS 2017

Suite au retrait de la CCRVV du projet de cuisine centrale mutualisée, et pour faire face au sous dimensionnement des cuisines (Aimargues + Vauvert) la Communauté de Communes de Petite Camargue, va relancer le projet indépendamment de son côté. Le cabinet BETR qui a conduit la première étude de faisabilité a estimé ce projet à 3 075 000 €ht.

Lexique

ACFI : Agent Chargé des Fonctions d'Inspection
ADS : Application du Droit des Sols
AGB : Abattement Général à la Base
APP : Atelier Pédagogique Personnalisé
ATI : Approche Territoriale Intégrée
BP : Budget Principal
CANM : Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCPC : Communauté de Communes de Petite Camargue
CD : Conseil Départemental
CDG : Centre de Gestion
CF : Commission des Finances
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
CNAS : Comité National d'Action Sociale
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNPN : Commission Nationale de Protection de la Nature
COPIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique
CT : Comité Technique
CU : Certificat d'Urbanisme
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCE : Dossier de Consultation pour les Entreprises
DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DETR : Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DGS : Directeur Général des Services
DIF : Droit Individuel à la Formation
DP : Déclaration Préalable
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DU : Document Unique
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI : Equipements de Protection Individuelle
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP : Equivalent Temps Plein
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
GPEC : *Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*
GRH : Gestion Ressources Humaines
HACCP : Formation en Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
MAPA : Marché à Procédure Adaptée
MJD : Maison de la Justice et du Droit
OICI : Opération Immobilière à Caractère Industriel
PAT : Pays d'Accueil Touristique
PC : Permis de Construire
PCMI : Permis de Construire de Maison Individuelle
PES : Protocole d'Echanges Standards
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'occupation des Sols
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SIG : Système d'Information Géographique
SST : Sauveteur – Secouriste du Travail
SYNTNAT : Situation budgétaire synthétique
TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
TH : Taxe d'Habitation
TRC : Tout Risques Chantiers
UNASS : Union Nationale des Sauveteurs Secouristes
VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience
ZAC : Zone d'Activités Commerciales
ZAD : Zone d'Aménagement Différée

Ayelén

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE PETITE CAMARGUE

www.petitecamargue.fr